EP

Programme des
Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(DEC)/MED WG.263/2
22 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Neuvième réunion du Comité directeur de la CMDD
Rome (Italie), 17-18 janvier 2005

RAPPORT DU SECRÉTARIAT POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

PAM/PNUE
Athènes, 2004

TABLE DES MATIÈRES

CORPS DU RAPPORT

I. Introduction

II. Rapport d'activité

III. Projet de rapport SMDD

IV. Notes thématiques stratégiques

V. Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

VI. Programme de travail de la CMDD

VII. Divers

Annexes:

Annexe I Projet de rapport SMDD

Annexe II Relevé de conclusions et décisions de la 9ème réunion de la CMDD

L'ensemble des 8 notes thématiques stratégiques ainsi que le projet de rapport d'évaluation régional des SNDD en Méditerranée sont présentés pour information dans le document WG.263/Inf.1

Rapport du Secrétariat pour la 9ème réunion du Comité directeur de la CMDD
Rome (Italie), 17-18 janvier 2005

I. Introduction

Aux termes de son mandat lui prescrivant de se réunir et d'examiner l'état d'avancement des travaux entre deux réunions de la CMDD et en application de la décision des Parties contractantes "de confier au Comité directeur de la CMDD la tâche de superviser l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)", le Comité directeur se réunira les 17 et 18 janvier 2005, à Rome, à l'aimable invitation et dans les locaux du Ministère de l'environnement et du territoire de l'Italie.

À la suite des délibérations et des décisions de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes (Catane, Italie, 11-14 novembre 2003) et de la 9ème réunion de la CMDD (Gênes, Italie, 17-19 juin 2004), l'activité principale à réaliser dans le cadre de la CMDD, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, concerne l'élaboration de la SMDD. À cet égard, un examen, avec débat, de l'état d'avancement et de l'avant-projet de SMDD constituera le principal point de l'ordre du jour de la présente réunion. Cependant, et à titre d'information essentiellement, il sera procédé à l'examen succinct d'autres points, mais à propos desquels un échange de vues pourrait fournir une orientation pour les prochaines étapes. Ces points ont trait à l'état d'avancement d'activités se rapportant à la CMDD réalisées par des composantes du PAM, à l'examen et à la finalisation des "Notes thématiques stratégiques", à l'appui fourni à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable (SNDD) et à l'évaluation des dites stratégies dans la région méditerranéenne, à la structure et à la mise en œuvre du programme de travail de la CMDD et enfin aux questions soulevées par des membres de la CMDD.

Eu égard au rôle confié au Plan Bleu par le Coordonnateur du PAM/MPNUE pour la préparation technique du projet de rapport SMDD, sous la supervision générale de l'Unité de coordination, le Directeur du CAR/PB sera invité à présenter le projet de SMDD et à prendre part aux discussions en vue de l'établissement d'une version révisée en français et en anglais d'ici au 28 janvier 2005.

Il est prévu que la réunion durera une journée et demie et que, s'il y a lieu et s'il se peut, un relevé de conclusions sera présenté à la fin de la réunion pour examen et adoption, ce qui dépendra pour beaucoup de l'état du projet de rapport SMDD et du temps nécessaire pour l'examiner et en débattre. Puis le rapport de la réunion sera établi et adressé aux participants dans les deux semaines qui suivront. Comme d'habitude, un service d'interprétation anglais-français sera assuré tout au long de la réunion grâce au concours offert par le Ministère italien de l'environnement et du territoire.

II. Rapport d'activité

En plus des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion et à propos desquelles l'on trouvera une présentation succincte des progrès réalisés aux sections correspondantes du rapport, le Secrétariat souhaite apporter aux membres du Comité directeur de la CMDD une information sur les questions suivantes:

1. Spécialiste du développement durable

Suite à la décision des Parties contractantes de créer un poste d'expert chargé d'aider à la mise en œuvre du programme de travail de la CMDD, une définition d'emploi pour un spécialiste de développement durable a été établie et l'UNON/PNUE lui a attribué la classe P3. Comme il était convenu que ce poste aurait une durée de 2 ans, il été finalement décidé de nommer une personne qualifiée sur une base temporaire, à une classe équivalant à P3, pour une période initiale de 11 mois renouvelable une fois.

L'avis de poste à pourvoir a été publié en juillet 2004 et de nombreuses candidatures ont été reçues. Le processus de sélection a été achevé en interne en octobre 2004.

Outre qu'il aidera à l'élaboration et au suivi de la SMDD, le spécialiste de développement durable contribuera au lancement du nouveau programme de travail, à la réactivation de certains des groupes de travail en vue d'évaluer les actions de suivi, à la mise au point d'un système de rapports et à sa faisabilité pour les recommandations de la CMDD, et à la promotion de la visibilité de la SMDD/CMDD au moyen du web et de publications et communications scientifiques.

Il est prévu que le spécialiste de développement durable prendra ses fonctions au Secrétariat en janvier/février 2005.

2. Progrès réalisés dans d'autres activités se rapportant à la CMDD

a. CAR/PB

- Financement et coopération pour le développement durable: un atelier a été organisé les 3-4 juin 2004 et un rapport de synthèse a été présenté à la réunion de la CMDD à Gênes;

- "Rapport sur l'environnement et le développement" (RED): rapport systémique et prospectif déterminant et importante source d'information pour la SMDD, le projet de RED a été achevé en novembre 2004 et adressé, pour observations, aux points focaux du CAR/PB;

- Libre-échange et environnement: le Centre a pris une part active aux travaux du groupe d'experts et à la réunion de consultation publique sur l'évaluation d'impact sur la durabilité lancée par la CE;

- Développement rural: mettant à profit les travaux entrepris dans le cadre du "Rapport sur l'environnement et le développement" et du partenariat avec la FAO pour la relance de Silva Mediterranea, un forum sera organisé au dernier trimestre 2005 dans le but d'analyser la contribution de la sylviculture au développement durable des espaces ruraux, les méthodes appropriées de développement rural intégré, les perspectives des nouvelles techniques et leurs incidences;

- Eau: le Maroc, la Tunisie et la France ont décidé d'élaborer, avec le concours du CAR/PB, une stratégie et des plans d'efficacité en matière de gestion de l'eau. Ils contribueront à améliorer les connaissances et la prise de conscience concernant la gestion de la demande en eau, de manière à étendre une approche similaire à d'autres pays.

b. CAR/PAP

- Gestion des zones côtières: le CAR/PAP a amorcé l'élaboration du texte du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée. Le groupe de travail été mis sur pied et l'avant-projet du texte sera remis à la fin décembre 2004. En 2005, le texte sera discuté en un certain nombre d'occasions, en particulier lors des réunions des points focaux du PAP et du PAM avant qu'il soit soumis aux Parties contractantes en novembre 2005. Les principales parties prenantes ont été largement consultées. En mai 2004, à Cagliari (Italie), une réunion régionale a été organisée; elle a approuvé l'initiative et a avancé des propositions précieuses pour la préparation de l'instrument. En janvier 2005, une réunion d'experts sera convoquée pour examiner l'avant-projet de texte;

- Gestion des villes: des activités de suivi ont été entreprises sur le thème «Gestion locale et développement durable». Les zones urbaines sont le cadre où la gestion et la gouvernance locales ont permis d'obtenir les meilleurs résultats. Les travaux sur la régénération urbaine dans les villes côtières ont été approfondis. Après l'élaboration de lignes directrices appropriées en 2003, un séminaire s'est tenu à Split au début novembre 2004 et a montré qu'il y avait lieu d'appliquer en Méditerranée les expériences fructueuses d'autres pays, notamment pour les fronts de mer et le patrimoine historique des villes, deux traits distinctifs de la Méditerranée;

- Gestion locale et développement durable: les activités initiales ont été réalisées. Après que le mandat correspondant ait été établi, un consultant (CEDARE) a été recruté pour élaborer une note de synthèse sur la question. La note a été examinée lors d'une réunion d'experts organisée à Rome le 21 décembre 2004. Suite à la réunion, une version finale de la note de synthèse sera établie, assortie d'un plan de travail, de l'organisation des travaux, de l'évaluation des moyens financiers, des partenaires et du calendrier d'un éventuel groupe de travail de la CMDD.

c. REMPEC

La plus importante activité liée aux travaux de la CMDD, mais ne s'inscrivant pas dans le cadre de celle-ci, réalisée par le REMPEC au cours de la période considérée, a été l'organisation de la première réunion des experts nationaux sur la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, du 8 au 10 juillet 2004, en Italie.

Des contributions à la CMDD et aux notes thématiques stratégiques concernant le transport maritime durable en Méditerranée ont été préparées en ayant présent à l'esprit le processus en cours d'élaboration de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires.

Deux autres ateliers/séminaires importants ont été organisés, l'un dans le but de traiter la question des poursuites intentées en cas de rejets illicites par les navires en mer Méditerranée et l'autre en vue de proposer les moyens de respecter les obligations des États côtiers méditerranéens concernant la mise à disposition d'installations de réception portuaires, deux des principaux objectifs tant de la SMDD que de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires.

d. CAR/PP

Au titre du suivi des recommandations de la CMDD sur le thème «Industrie», le Centre a établi et publié, dans plusieurs langues, une brochure sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour favoriser les technologies plus propres.

III. Projet de rapport SMDD

En application des conclusions et décisions de la 9ème réunion de la CMDD (Gênes, 17-19 juin 2004), concernant avant tout l'élaboration de la SMDD et, en particulier, la flexibilité ménagée à l'Unité de coordination "de constituer les groupes de travail ou de recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires", ainsi que de "tirer parti des compétences des Centres d'activités régionales et des études et rapports déjà disponibles pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser des ressources humaines et financières", une session de travail entre les composantes du PAM a été organisée au début juillet 2004 afin d'examiner le processus préparatoire de la SMDD et de se prononcer à ce sujet et sur les attributions respectives. À la suite de cette session, le Coordonnateur a demandé au Directeur du CAR/PB d'assurer la préparation technique du projet de rapport avec le concours de toutes les composantes du PAM et sous sa supervision. A cette fin, un montant financier substantiel a été alloué au CAR/PB sur le budget de la CMDD/PAM pour permettre au Centre de se doter de l'appui technique supplémentaire en vue d'aider à l'élaboration du projet de SMDD.

Il a été convenu d'une structure pour le rapport SMDD ainsi que d'une feuille de route, et il a été décidé d'élaborer un rapport SMDD qui serait succinct et se composerait de quatre parties. Un consultant de haut niveau a été recruté par le CAR/PB, ainsi qu'un spécialiste auxiliaire, pour une période à court terme. Une session de travail a été organisée à la fin septembre par le CAR/PB sur le thème "Tourisme", lequel n'avait pas été traité à un niveau technique dans le cadre du "Rapport sur l'environnement et le développement". Un avant-projet de rapport SMDD a été établi et soumis aux composantes du PAM pour une première concertation interne. Un projet révisé a alors été préparé et soumis à une réunion d'examen par les pairs qui a eu lieu le 6 décembre 2004 dans les locaux du CAR/PB.

À la suite de cet examen par les pairs, intéressant, interactif et des plus utiles, il a été apporté des modifications et des améliorations substantielles au projet de rapport. Une copie en est jointe au présent rapport en tant qu'**annexe I**. Elle constitue le principal document de travail de la réunion du Comité directeur de la CMDD, dont les membres sont invités à examiner soigneusement la structure et le contenu, et à proposer des dispositions pratiques pour en améliorer et renforcer la qualité et la pertinence.

Par le biais d'apports et de propositions spécifiques, ainsi que d'observations mûrement pesées sur la version du rapport, les composantes du PAM ont été étroitement associées à l'élaboration du projet de rapport SMDD pour lequel ont été utilisés, comme principaux documents d'information de référence, la "Vision" et les "Orientations-cadre pour un développement durable en Méditerranée", ainsi que le "Rapport sur l'environnement et le développement", avec d'autres documents d'information pertinents du PAM (PAS MED, PAS BIO, "Stratégie REMPEC", etc.).

Aussitôt après la réunion du Comité directeur, une version révisée du projet de rapport SMDD sera établie et transmise aux membres et partenaires de la CMDD pour observations, entre le 1er février et le 10 mars 2005. Les observations communiquées feront l'objet d'une synthèse en vue de l'atelier sur la SMDD appelé à examiner la

structure et le contenu du projet de stratégie, en s'attachant aux moyens de mise en œuvre, à la gouvernance aux niveaux national et régional et aux engagements que les pays et organisations sont désireux de prendre dans le but d'appliquer la SMDD.

Cet atelier pourrait se tenir vers la fin mars ou au début avril 2005 et il devrait réunir des représentants des membres de la CMDD, d'autres institutions nationales/ministères concernés et compétents susceptibles de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SMDD.

D'ici là, l'Unité MED et le CAR/PB auront des consultations "bilatérales" avec des institutions de premier plan qui seraient directement concernées par certains des objectifs de la SMDD et leur mise en œuvre; ces institutions pourraient comprendre: la FAO, l'Organisation mondiale du tourisme, les Commissions régionales des Nations Unies, la Ligue des États arabes, des institutions de financement (comme la BEI, les agences de coopération bilatérale), la CE (diverses DG), etc.

Une réunion d'examen par les pairs pourrait être organisée quelques semaines après l'atelier, avant l'établissement d'un projet de rapport SMDD révisé en vue de la 10eme réunion de la CMDD à organiser dans la seconde quinzaine de juin 2005.

Enfin, il importe de noter le rôle actif des ONG dans le processus préparatoire de la SMDD; compte tenu du vif intérêt qu'elle porte à cette dernière, Amis de la Terre/MedNet a soumis à l'Italie une demande d'appui financier substantiel et l'a obtenu pour l'organisation d'un atelier régional de la société civile chargé d'examiner le projet de SMDD; qui plus est, l'atelier régional sera précédé d'au moins 8 ateliers nationaux organisés par des ONG nationales pour débattre du projet de stratégie avant de soumettre leurs observations et propositions à l'atelier régional. Le PAM/PNUE fournira un concours financier à ces ateliers nationaux.

IV. Notes thématiques stratégiques

Conformément à la décision de la 9ème réunion de la CMDD invitant "les participants à envoyer leurs observations et contributions sur les notes thématiques", le Secrétariat a communiqué avec les membres de la CMDD pour les inciter à organiser des processus de consultation nationaux en vue d'examiner les huit notes thématiques et de formuler à leur sujet des observations. Plusieurs membres de la CMDD et des composantes du PAM ont soumis des observations et des contributions, et, dans deux cas au moins, il y a eu un vaste processus de consultation nationale, impliquant tous les ministères concernés et les commissions nationales de développement durable.

Compte dûment tenu de toutes les contributions et observations reçues, les notes thématiques ont été soigneusement révisées, mises au point, améliorées et, autant que possible, présentées sous une forme similaire. Ces notes pourraient, bien entendu, être encore amendées.
Elles visent à présenter de manière concise les diagnostics, les enjeux et les défis, les objectifs, les moyens et les acteurs. À ce titre, elles constituent une source d'informations synthétiques sur les questions respectives dans le cadre d'un développement durable et elles pourraient être revues et actualisées sur une base régulière, et, à un stade ultérieur, publiées et largement diffusées.

Cet ensemble de 8 notes thématiques est reproduit, avant tout pour information, dans le document **WG.263/Inf.1**; avec le "Rapport sur l'environnement et le développement", le PAS MED et le PAS BIO, la "Stratégie REMPEC" et la Stratégie de GIZC (en

préparation), cet ensemble constitue une importante source d'informations pour l'élaboration de la SMDD, à laquelle la "Vision" et les "Orientations" fournissent un cadre cohérent. Ces notes thématiques ne sont pas destinées être approuvées, mais le Secrétariat accueillerait avec un grand intérêt toutes les observations et contributions qui pourraient permettre de les améliorer.

V. Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

1. Appui à l'élaboration de SNDD

Conformément à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes demandant aux pays d'élaborer des stratégies nationales de développement durable, et afin d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales, ainsi que l'a prescrit la 9ème réunion de la CMDD, le Secrétariat fournit un appui technique et financier à plusieurs pays méditerranéens pour l'élaboration de leur SNDD.

À cette fin, et eu égard aux crédits limités disponibles au budget du PAM/PNUE, le Secrétariat a reçu l'obligeant concours financier de l'Italie et de Monaco en complément des montants du Fonds d'affectation spéciale, pour appuyer l'élaboration de SNDD en Égypte, au Monténégro, au Maroc et en Syrie. L'élaboration de ces stratégies nationales devrait être menée à bien dans un délai d'un an; un concours additionnel est recherché auprès d'autres acteurs régionaux et internationaux tels que le PNUD, la Société allemande de coopération technique (GTZ) et le Fonds arabe pour le développement économique et social.

Dans ce contexte, le PAM/CMDD coopère avec le DAES et la CDD des Nations Unies à l'organisation et la facilitation d'un atelier régional sur les SNDD dans les pays arabes. Étant donné l'avantage comparatif qu'il y a à travailler dans le cadre du PAM/PNUE et de sa CMDD, le Secrétariat a été en mesure de collecter et d'évaluer les informations pertinentes émanant d'une majorité de pays méditerranéens.

Des mandats concernant ces SNDD ont été établis et proposés aux pays en leur demandant de s'assurer une appropriation par eux-mêmes et un engagement politique fort, ainsi qu'une large participation centrée sur des objectifs stratégiques et des moyens de mise en œuvre réalistes. Le processus préparatoire de ces SNDD comprendrait les tâches suivantes:

- Inventaire: entreprendre une étude et préparer une évaluation des activités/programmes/politiques/institutions se rapportant à l'environnement et au développement qui soient pertinents pour le développement durable, y compris l'analyse des acquis, entraves et besoins en matière de promotion d'une stratégie nationale de développement durable;

- Appui politique: assurer un niveau élevé d'appui politique à l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable avec appropriation par le pays (et pas seulement un rapport à faire rédiger par un groupe d'experts) en contactant et informant toutes les institutions nationales concernées, certaines d'entre elles devenant alors partenaires au sein d'un comité directeur;

- Partenaires: identifier les principales parties prenantes, définir et instaurer un mécanisme de consultation favorisant l'approche participative, associant étroitement les secteurs public, privé et la société civile, ainsi qu'un représentant d'organisations régionales et internationales actives;

- Mécanisme de consultation: désigner et mettre en place une équipe pluridisciplinaire nationale d'experts des secteurs public, privé et de la société civile, correspondant aux enjeux, défis et priorités de développement durable du pays. Constitué en tant que comité directeur se réunissant régulièrement (selon une fréquence à définir) pour examiner l'état d'avancement des travaux, il pourrait se composer de 8 à 10 membres de grands ministères, du secteur privé/chambres de commerce, des ONG, universités et instituts de recherche. Ces membres pourraient aussi être considérés comme des experts auxquels il serait également demandé d'établir certains rapports en fonction de leurs qualifications, en plus de leur participation active aux délibérations;

- Élaboration de la SNDD: concevoir le processus participatif avec ses contributions, résultats et calendrier, soit au minimum les éléments suivants:

    a. Préparation d'une «Vision nationale pour le développement durable» (4-6 pages);
    b. Préparation d'un document d'«Orientations-cadre» (8-10 pages);
    c. Identification et préparation de contributions spécifiques en tant qu'apports à la SNDD;
    d. Élaboration du document SNDD (20-25 pages);
    e. Consultations régulières entre parties prenantes et membres du comité directeur pour examiner les progrès réalisés;
    f. Définition des mesures et indicateurs de mise en œuvre et de suivi;
    g. Organisation d'ateliers nationaux pour lancer l'élaboration (avec des concepts, une méthodologie, une "évaluation" et une "vision") et pour examiner le rapport SNDD.

Étant donné que le lancement du processus de consultation et de préparation au niveau national devrait prendre quelques mois, il est prévu que, lorsque la "Vision" et les "Orientations-cadre" nationales seront établies, le projet de rapport SMDD, avec son ensemble d'objectifs proposés, sera prêt à servir de référence après l'atelier sur la SMDD, à la fin mars 2005 et lors de la réunion de la CMDD de juin 2005, ce qui permettrait aux pays concernés de reprendre et transposer aussitôt les propositions de la SMDD dans leurs stratégies nationales; si nécessaire, la période de préparation de la SNDD pourrait être prorogée jusqu'au premier trimestre 2006 en vue d'un examen plus approfondi du texte et des objectifs finaux approuvés par les Parties contractantes en Slovénie en novembre 2005.

2. Évaluation des SNDD dans la région méditerranéenne

Suite à la demande de plusieurs Parties contractantes et membres de la CMDD d'évaluer l'état des activités concernant le développement durable dans la région, en particulier la mise en place de commissions nationales de développement durable et l'élaboration de stratégies nationales, une évaluation régionale a été lancée en juillet 2004; un projet de rapport a été établi et adressé pour observations, en décembre 2004, aux représentants des pays au sein de la CMDD et aux Parties contractantes.

Cette évaluation a été réalisée sur la base des informations disponibles, accessibles sur le web ou pouvant être obtenues dans les pays en réponse a un questionnaire, et des projets de profils de pays. La plupart des pays ont répondu concrètement, contribuant à cette évaluation régionale par la communication d'observations et de documents.

Cette évaluation régionale, dont un projet est joint pour information et d'éventuelles observations dans le **document WG.263/Inf.1** présente encore des lacunes qui devront être comblées dès que les informations requises seront rendues disponibles; sous sa forme actuelle, elle montre déjà qu'il n'existe dans les pays que peu d'activités coordonnées en faveur du développement durable et qu'un nombre restreint de commissions nationales de développement durable ont été mises en place. Cependant, il est avéré qu'une prise de conscience progresse rapidement et que des mesures importantes sont prévues dans de nombreux pays.

En plus de cette évaluation régionale, actuellement à l'examen dans les pays, des Lignes directrices pour des cadres stratégiques de développement durable ont été établies au moyen de méthodologies existantes (OCDE/PNUD et DAES/CDD-ONU) et en tirant des enseignements d'expériences acquises en Méditerranée ou ailleurs. Ces Lignes directrices serviront à l'élaboration des SNDD en gardant présent à l'esprit qu'elles seront adaptées, s'il y a lieu, à chaque contexte national.

En outre, les projets de "Profils de pays" sont établis avec l'intention de les tenir régulièrement à jour de manière à se forger le tableau le plus précis possible des processus, institutions et actions de développement durable dans un pays méditerranéen donné et dans l'ensemble de la région.

VI. Programme de travail de la CMDD

Ainsi qu'il en est fait état à la section II du présent rapport sur l'état d'avancement des travaux, plusieurs activités de la CMDD sont en cours, telles que "Libre-échange et environnement" et "Financement et coopération pour le développement durable", "Gouvernance locale" et "Développement rural". S'agissant d'autres thèmes pour lesquels des recommandations et des propositions d'action ont déjà été élaborées et adoptées, il y a toute une série d'activités de suivi, comme pour les thèmes "Gestion de la demande en eau", "Indicateurs pour le développement durable", "Industrie et développement durable", "Gestion intégrée des zones côtières" et "Information, sensibilisation et participation du public". Ces activités sont entreprises par les Centres supports concernés et/ou les précédents gestionnaires de tâches.

À la 9ème réunion de la CMDD, un programme de travail à moyen terme a été proposé et approuvé, en gardant présent à l'esprit qu'il "serait réévalué une fois que la SMDD aurait été adoptée".

Compte tenu de l'importance de la SMDD, toutes les composantes concernées du PAM ont porté une grande attention à l'élaboration du projet de rapport depuis juillet 2004. Cependant, étant donné que les questions prioritaires définies dans la SMDD, et pour lesquelles des objectifs stratégiques seront proposés, ne correspondent pas aux thèmes déjà proposés dans les deux groupes de thèmes du programme de travail à moyen terme de la CMDD, les composantes concernées, en tant que Centres supports, de concert avec d'autres partenaires compétents, devraient lancer les activités en question, si possible en 2005 et assurément au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Par conséquent, les composantes du PAM accorderont toute la considération aux demandes faites à propos des thèmes pertinents dans la préparation du prochain programme de travail de l'exercice biennal qui sera présenté à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2005 et à la Quatorzième réunion des Parties contractantes en novembre 2005.

Cela étant, le groupe de thèmes suivant devrait être traité au cours de l'exercice 2006-2007, si possible avec un certain travail préparatoire au cours du second semestre 2005,

avec l'appui des composantes les plus concernées du PAM et de partenaires compétents (proposés ci-après entre parenthèses après la mention des Centres supports appropriés dont le premier est considéré comme chef de file):

a. "Énergie/Changement climatique" (CAR/PB, MED POL, CAR/PP, avec OME, MedWet, MedRep, ONG);
b. "Transports" (CAR/PB, REMPEC, CAR/PAP);
c. "Gestion des villes et gestion locale" (CAR/PAP, CAR/PB, avec MedCités, CEDARE, ONG);
d. "Gestion durable des zones marines et côtières" (CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/PB, CAR/TDE, MED POL, avec ONG);
e. "Eau" (CAR/PB, avec GWP, ONG).

Pour l'exercice biennal 2008-2009, le groupe de thèmes pourrait comprendre:

f. "Tourisme" (CAR/PB et CAR/PAP, avec OMT, ONG);
g. "Développement rural et agricole" (CAR/PB, avec CIHEAM, FAO, ONG);
h. "Gestion des risques" (CAR/PAP, REMPEC, MED POL, avec MedSafe).

Pour tous ces thèmes, les résultats du travail intensif entrepris pour l'élaboration de la SMDD, le "Rapport sur l'environnement et le développement", le Protocole et la stratégie GIZC et la "stratégie REMPEC" serviront dans une large mesure à abréger autant que possible la partie analytique et à consacrer une plus grande attention aux aspects stratégiques et politiques, en centrant davantage sur les moyens de mise en œuvre et les questions de gouvernance, avec des propositions d'action plus concrètes.

Des forums régionaux et/ou sous-régionaux seront organisés de manière à assurer une plus vaste participation d'experts concernés et une meilleure communication des résultats.

Dans la plupart des cas, les thèmes des exercices biennaux respectifs précités seront traités au cours de la même période qu'à la CDD-ONU; et comme dans le cas de cette dernière, l'on aurait une première année consacrée à l'examen technique et une deuxième année aux questions politiques, à moins qu'un thème puisse être totalement couvert en un an quand l'on dispose déjà de suffisamment d'informations analytiques (comme par le biais du "Rapport sur l'environnement et le développement" ou sur les questions de GIZC). Pour la plupart de ces thèmes, des groupes restreints d'experts de membres de la CMDD et autres partenaires seront mis sur pied avec l'appui des composantes du PAM concernées.

En tout état de cause, les objectifs, résultats escomptés, partenariats/attributions pour chaque thème seront débattus à la 10ème réunion de la CMDD en tenant compte de la teneur du projet de SMDD et définis avec une plus grande précision une fois que la SMDD aura été adoptée.

VIII. Divers

En fonction du temps qui restera disponible, d'autres questions pourraient être examinées si les membres du Comité directeur le décident.

ANNEXE I

Commission Méditerranéenne
du
Développement Durable

STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Draft

Elaboration par le Centre d'activités régionales du Plan Bleu

Sous la direction du Coordinateur du PAM
et avec la contribution de l'ensemble des composantes du PAM

PAM/Plan Bleu
Décembre 2004

1. VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté Européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé lors de leur 12ème réunion (Monaco, Novembre 2001) de préparer une "Stratégie méditerranéenne de développement durable". Ils ont demandé à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La 2ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) a soutenu cette initiative annoncée au sommet de la Terre de Johannesburg, et reconnu que la CMDD constituait le cadre adéquat pour son élaboration.

Le développement durable est un objectif d'échelle planétaire. Il vise à permettre de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (« commission Brundtland », 1987). Les Objectifs du Millénaire adoptés par 189 pays en septembre 2000 et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002 soulignent l'urgence d'un engagement accru pour réduire les inégalités et aider au développement des pays pauvres, pour modifier nos modes de consommation et de production non viables, pour protéger et gérer durablement les ressources naturelles aux fins du développement économique et social, pour sauvegarder la santé et pour mieux insérer l'objectif de développement durable dans la mondialisation. Le Sommet a aussi invité au développement de partenariats régionaux.

La Stratégie méditerranéenne invite à l'action pour corriger les aspects non durables du développement afin de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité. Elle prend en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais aussi les atouts et les opportunités. Elle tient également compte des grandes différences de situations entre pays développés et en développement et elle met l'accent sur la nécessité d'accompagner les transitions des pays de l'Est Adriatique et du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Afin d'engager l'ensemble de la région dans un progrès collectif, elle invite à une prise de conscience des risques et des raisons de la non durabilité du développement, à une vision partagée de l'avenir, et à la mise en œuvre de politiques et de programmes d'action pour accélérer les transitions vers un scénario doublement gagnant-gagnant (Nord et Sud, environnement et développement). L'enjeu pour l'ensemble des pays riverains est d'en tirer collectivement bénéfice en termes sociaux, de croissance économique et d'environnement.

La stratégie s'appuie sur les documents prospectifs et stratégiques élaborés par les composantes du PAM et par d'autres cadres de coopération et réseaux méditerranéens. Elle tient également compte des Objectifs du Millénaire, du Plan d'action de Johannesburg, des évolutions de la coopération régionale (notamment le Partenariat euro-méditerranéen initié en 1995 à Barcelone et le Plan d'Action pour la Méditerranée), et de la Stratégie de développement durable de l'Union Européenne (UE), adoptée à Göteborg en 2001. Celle-ci a retenu comme principales menaces : le changement climatique, les risques sur la santé humaine, la pauvreté, le vieillissement de la population, la perte de biodiversité et la dégradation des ressources naturelles, la congestion des transports et les déséquilibres régionaux. Elle concerne directement les pays méditerranéens membres ou susceptibles d'adhérer (soit 12 pays riverains) et indirectement les « voisins méditerranéens » de l'UE puisqu'elle demande que toutes les politiques communautaires (y compris de commerce extérieur et de coopération) aient pour priorité le développement durable.

2. ENJEUX ET RISQUES

2.1. Une écorégion précieuse, un environnement maltraité.

Une écorégion unique

La Méditerranée est une « écorégion » dont le développement est en grande partie fondé sur l'exploitation des ressources naturelles et sur la qualité de l'environnement.

La Méditerranée : une « éco-région »

Les 22 pays et territoires riverains regroupent 428 millions d'habitants au total (7% de la population mondiale) et représentent 13% du PIB mondial. L'« écorégion » qui entoure et englobe la mer Méditerranée ne recouvre qu'une partie de cet ensemble, tout en débordant sur des pays non riverains.

La Méditerranée est une des régions les plus riches du monde en histoire, en diversité et en fragilités. Elle est un des principaux sites critiques de la biodiversité mondiale. Les paysages méditerranéens, les 46000 km de son littoral, le patrimoine historique et culturel, les produits typiques, les régimes alimentaires et culinaires, les savoir-faire sont également de grande valeur et menacés.

Les spécificités géographiques sont fortes et souvent contraignantes : irrégularité des pluies, stress hydrique (déficit en eau estival), contraste entre des plaines fertiles peu étendues et de vastes arrière-pays montagneux ou désertiques, permanence des risques naturels (inondations, coulées de boues, sécheresses, incendies de forêts, séismes, éruptions volcaniques). Les ressources naturelles sont mal réparties. La rive Sud et Est, qui a le plus besoin d'eau, en est la plus dépourvue. Seulement quatre pays sont producteurs et exportateurs d'hydrocarbures, dont deux (Libye et Algérie) disposent de ressources importantes.

La mer, cependant, sert de lien et facilite les échanges entre les trois continents qui la bordent. Elle a renforcé le brassage millénaire des différentes cultures et civilisations et contribué à donner aux populations riveraines un sentiment commun d'appartenance au monde méditerranéen. De nombreux réseaux méditerranéens (réseaux intergouvernementaux, d'experts, d'ONG, de professionnels,..) se sont constitués et permettent à l'écorégion de se construire progressivement une vision partagée de développement durable.

Les solidarités familiales et des groupes, la petite taille des entreprises, l'importance relative du tourisme (30% des flux internationaux dans les pays riverains), des espaces semi-naturels (parcours, espaces boisés) et de l'agriculture irriguée sont également à souligner.

La Méditerranée, mer régionale, est aussi une mer mondiale. Elle concentre 30% du trafic maritime fret international.

Des fractures internes, un environnement maltraité

La dégradation de l'environnement méditerranéen est un phénomène qui se poursuit depuis de longues décennies. Mais de plus en plus, on prend conscience que l'accumulation des déséquilibres et l'irréversibilité des blessures annoncent un temps de crise et pourraient engager toute l'écorégion dans un futur non durable.

Des fractures internes se confortent partout, multipliant les risques. Les littoraux surpeuplés et surexploités s'opposent aux arrières pays marginalisés, en voie d'abandon dans les pays dans les pays développés ou, au contraire, soumis à des pressions humaines excessives dans les pays en développement. L'espace agricole et rural subit la concurrence inégale de la croissance urbaine. L'augmentation du tourisme, de l'urbanisation et des transports se confronte à la saturation des capacités d'accueil et celle de l'agriculture irriguée à la limitation des ressources en eau. Des modes de production et de consommation souvent inadaptés aux spécificités méditerranéennes et peu durables se développent. La Méditerranée, bien que son économie en dépende très étroitement, ne ménage guère ses ressources naturelles.

Un environnement maltraité

Le cadre de vie urbain est dégradé par la congestion automobile (dont le coût est évalué à 14 milliards de $ en France, 1,6 en Turquie et 0,4 en Egypte), par le bruit, par la mauvaise qualité de l'air et par la croissance rapide de la production de déchets.

Plus de 20% des ressources en eau (surexploitées dans de nombreux pays) et en énergie sont perdues par mauvaise gestion. La contribution relative de la Méditerranée au réchauffement climatique s'est accrue alors que la région en sera particulièrement affectée : les émissions de CO2 par habitant sont passées d'environ 4,8 tonnes en 1990 à 5,4 en 2000 alors que la moyenne mondiale baissait dans le même temps de 4,3 à 4.

Des sols agricoles de grande qualité sont perdus par artificialisation (étalement urbain et infrastructures). Plus de 80% des zones arides et sèches sont dégradées par la désertification (érosion, salinisation, dégradation des parcours et des forêts) qui ajoute ses effets aux menaces du changement climatique.

Le littoral est victime des pollutions, de l'artificialisation, de l'érosion côtière et d'invasions biologiques.

Les paysages méditerranéens sont partout bouleversés et l'exceptionnelle biodiversité continentale et littorale se réduit.

La vulnérabilité de la Méditerranée face aux inondations, coulées de boues, séismes, sécheresses, incendies et déséquilibres écologiques s'accroît.

La progression potentielle possible au cours des 25 prochaines annéess des pressions sur l'espace restreint des régions côtières est considérable, qu'il s'agisse du tourisme (175 millions en plus), des transports (qui vont plus que doubler) ou de la poussée urbaine. Près de 33 millions d'urbains en plus dont 20 sur la côte elle-même sont attendus, essentiellement au Sud et à l'Est, et le fort étalement urbain qui caractérise les pays développés mais qui tend à se généraliser sur tout le pourtour méditerranéen se poursuivra sauf nouvelles politiques.

La moitié du linéaire côtier de la Méditerranée pourrait être irréversiblement bétonnée en 2025. Avec la forte croissance des pressions littorales et du trafic maritime (qui pourrait progresser de plus de 250% en 25 ans), les risques de pollutions de la mer et du littoral vont aussi s'accroître fortement si des mesures préventives ne sont pas prises à temps.

Un futur tendanciel inacceptable

La dégradation de l'environnement affecte ou pourrait affecter de nombreux secteurs de l'économie méditerranéenne (agriculture, tourisme, pêche, économie résidentielle, industrie et services..) dont le développement dépend très directement des ressources naturelles ou de la qualité du cadre de vie. Le seul coût monétaire des dégradations, que ce soit en termes de réparation des dégâts environnementaux ou en termes de perte de capital naturel ou de capital économique s'élève déjà à plusieurs points de PIB et ne cesse de s'accroître. Les crises locales qui peuvent de plus en plus en résulter, les effets de la paupérisation qui s'accroît dans les régions les plus affectées, les conflits potentiels pour le contrôle des ressources naturelles stratégiques créent des menaces dangereuses d'instabilité sociale et politique.

Cette évolution n'est pas soutenable. Sans redressement du scénario tendanciel, la Méditerranée pourrait entrer dans une spirale de déclin, perdant les atouts qui font sa richesse et abandonnant sa population dans un mal vivre de plus en plus difficile à supporter.

2.2 Le défi du développement au Sud et à l'Est, le risque d'une fracture accrue entre les deux rives

Persistance des asymétries, perte de poids économique dans le monde

L'intégration à l'UE de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal a fortement contribué à la modernisation politique et économique de ces pays. Les trois pays riverains qui ont rejoint l'Union en 2004 (Chypre, Malte et Slovénie) ainsi qu'Israël se sont également rapprochés sensiblement de la moyenne des pays méditerranéens de l'UE en termes de revenus par habitant.

Cependant, la croissance en Méditerranée a été dans l'ensemble plus faible que la croissance mondiale et par conséquent son poids relatif dans le PIB mondial a baissé.

La croissance dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, plus forte que dans les grands pays méditerranéens de l'UE, a

été insuffisante pour réduire les écarts en termes de PIB par tête compte tenu de l'ampleur de la croissance démographique. Malgré une réduction sensible des taux de fécondité, la stabilisation macro-économique et les progrès en matière sociale (éducation primaire, santé), les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée n'ont pas réussi à « décoller » économiquement, contrairement à d'autres régions comparables du monde.

Persistance des asymétries de développement, ampleur du chômage

Les écarts (revenus par habitant en parité de pouvoir d'achat) entre les pays méditerranéens de l'UE et les autres pays riverains sont élevés et ne se réduisent pas. Ils dépassent pour plusieurs pays (Maroc, Égypte, Syrie, Albanie) un rapport de 1 à 5.

Si la pauvreté extrême est très limitée, les taux sont élevés dès que l'on passe au seuil de 2$ par jour et par habitant (44% des égyptiens sont concernés) et la pauvreté ne se réduit pas en moyenne (réduction en Turquie et Tunisie, croissance en Egypte et au Maroc).

C'est surtout le chômage des jeunes, élevé sur les deux rives, qui est un sujet d'inquiétude, notamment en Afrique du Nord où il s'élève à 29%.

Le Sud et l'Est méditerranéens, malgré des progrès, enregistrent encore des retards en matière d'alphabétisation (seulement 70 jeunes sur 100 jeunes adultes sont alphabétisés au Maroc et en Égypte) et d'égalité des sexes (la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole est de 15 à 30% contre 40 à 50 en Amérique latine).

Le service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services) représente un poids très élevé dans plusieurs pays, notamment au Liban (51%) et en Turquie (47%) et dans plusieurs pays de l'Est Adriatique. Le commerce extérieur et les balances de compte courants sont, le plus souvent, déséquilibrées.

Les asymétries entre les deux rives, et à l'intérieur des pays en développement, sont particulièrement fortes dans le monde agricole et rural : écarts de productivité agricole, faible diversification économique, persistance de l'analphabétisme, retards vis à vis de la ville en matière d'accès à l'eau potable (les taux sont d'environ 55% au Maroc, en Tunisie et Syrie contre 92 à 98% dans les villes), à l'assainissement (44% des ruraux au Maroc et 70% en Turquie), à la route, à l'électricité, à l'éducation et à la santé. La pauvreté rurale impose le recours obligatoire à la mobilité et à l'émigration.

Le défi du développement au Sud et à l'Est : un enjeu majeur pour les deux rives

La persistance des asymétries entre les deux rives et l'insuffisance de compétitivité des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont extrêmement préoccupantes car ces pays enregistrent une très forte croissance de la population active. Ils vont devoir créer plus de 30 millions d'emplois nouveaux en 20 ans pour maintenir les taux d'emplois actuels. Leur économie, longtemps protégée, est cependant fragile face à la mondialisation. Des pertes d'emplois importantes sont possibles dans plusieurs secteurs.

La Méditerranée doit donc relever le défi de son développement démographique, économique et social. Elle doit combler progressivement les écarts qui séparent les zones riches de celles restées pauvres et surpeuplées, affronter les problèmes posés par l'analphabétisme et les déficits de l'éducation et s'engager dans des politiques nouvelles qui lui permettront de mieux prendre place dans la mondialisation et de répondre aux enjeux démographiques et économiques respectifs de ses deux rives.

Le Sud et l'Est de la Méditerranée, sans convergence avec l'Europe, ne pourrait que s'appauvrir davantage et souffrir encore plus de l'instabilité. L'Europe vieillissante, sans renouveau, verrait s'éroder sa place économique dans le monde. Dans un scénario de croissance insuffisante et de maintien des asymétries, l'Europe entière et ses « voisins » verraient leur poids économique au niveau mondial diminuer inéluctablement et pourraient ne représenter en 2050 que le cinquième du PIB mondial au lieu du tiers.

Le risque d'une fracture accrue et d'instabilités

Malgré l'intérêt pour les deux rives de s'engager dans une voie de solidarité et de développement, le risque tendanciel est celui d'une fracture politique, sociale, économique et environnementale accrue, et par suite, une instabilité croissante.

L'intégration progressive à l'Union européenne sur la rive Nord s'accompagnera en effet de la liberté de circulation, de l'adoption des acquis communautaires et de la solidarité financière. Elle permettra une certaine convergence politique (ancrage de la paix et de la démocratie), économique et environnementale. Les fonds communautaires, qui contribuent à la modernisation de l'agriculture, à la mise à niveau des infrastructures environnementales et de transports et au renforcement des capacités, et l'application des directives permettront de limiter au moins en partie les impacts négatifs en termes de durabilité des changements rapides que la mondialisation et l'intégration dans le marché unique susciteront (réduction du nombre d'actifs agricoles, motorisation, production de déchets, consommation d'énergie et émissions polluantes,..).

Or, la rive Sud et Est, également confrontée à faire face à la mondialisation, ne bénéficie pas encore d'une telle dynamique de coopération régionale malgré la mise en place en 1995 du Partenariat euro-méditerranéen. Celui-ci, jusqu'à présent surtout centré sur la mise en place d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange, a encore très peu intégré l'objectif de développement durable et il manque de moyens et d'engagements respectifs. Sans d'importantes réformes internes et sans la mise en place d'appui structurels puissants, ces pays en développement n'auront pas les moyens de mettre à niveau les infrastructures nécessaires pour combler leur passif environnemental et pour s'engager dans un développement durable. Le risque est aussi la persistance de conflits locaux et l'insuffisance de coopération Sud-Sud, facteurs fortement contraignants pour le développement.

2.3. Les raisons de la non durabilité du développement

Quatre grandes raisons contribuent à expliquer la non durabilité du développement méditerranéen.

Le manque de mobilisation et de responsabilisation des acteurs locaux et professionnels.

Le caractère encore trop « rentier » et « minier » de l'économie méditerranéenne constitue la raison majeure. L'exploitation maximum des sources de rentes aux dépens des activités productives, l'exportation de main d'œuvre et de cadres et une polarisation excessive de l'économie sur l'exploitation des ressources naturelles limitent le développement tout en ayant de lourdes conséquences sur l'environnement et les ressources naturelles.

Le déficit entrepreneurial et le manque d'innovation s'expliquent aussi par des systèmes bancaires, de la recherche et de l'éducation encore insuffisamment adaptés aux besoins des économies et de l'environnement. On peut regretter notamment le manque d'interaction entre le secteur privé et les établissements. Les déficits en matière d'économie de la connaissance sont particulièrement préoccupants.

Le recul des savoir-faire et la faible valorisation des liens entre les sociétés et l'environnement méditerranéen sont également lourds de conséquences : constructions inadaptées aux risques et au climat, mauvaise gestion de l'espace, recul de la diète méditerranéenne alors que ce modèle alimentaire de santé est aujourd'hui promu au niveau mondial et par les pays anglo-saxons.

L'inadaptation de certaines politiques.

Les rapports récents du PNUD (rapports sur le développement humain, « The Arab Human Development Report », 2002 and 2003) mettent notamment en évidence la tâche qui reste à accomplir pour infléchir la rigidité des systèmes politiques, réformer les Etats et rendre la société civile plus active. Dans de nombreux pays, les autorités locales, les communautés rurales et les entreprises ne disposent pas des capacités ou des systèmes d'encadrement public leur permettant d'agir efficacement pour le développement durable.

Dans la plupart des pays riverains des deux rives, les politiques sectorielles (tourisme, agriculture, énergie, eau, transports,..) sont restées très traditionnelles, verticales et technicistes. Elles ont privilégié des approches par l'offre, brutales et coûteuses pour l'environnement (grands barrages, stations touristiques, routes côtières), ont contribué à renforcer la littoralisation, et n'ont pas permis de valoriser suffisamment la diversité et la qualité méditerranéennes. Les politiques de gestion de la demande et de développement territorial intégré, qui réduiraient les inégalités, responsabiliseraient les acteurs dans des approches participatives et créeraient des plus-values durables ont été par contre trop négligées.

Les politiques d'environnement, de leur côté, ont manqué d'effectivité et sont essentiellement restées de type « descendant » et correctif plutôt que d'intégration et d'anticipation.

Les mécanismes d'incitation, de formation et d'animation du développement, de taxation, de tarification et de réglementation, sont restés insuffisamment développés pour favoriser l'émergence de nouvelles générations d'entreprises et de technologies innovantes et pour corriger les défaillances du marché en termes de durabilité. Les financements publics sont restés insuffisants en matière de recherche et développement, d'infrastructures éco-efficientes, d'incitations à une évolution vers des modes de consommation et de production durables et de promotion du développement local intégré.

La faible intégration du développement durable dans les pratiques de coopération internationale et régionale et de financement.

Les réformes économiques entreprises sur les conseils des organismes internationaux et de l'UE ont été concentrées sur la réduction du rôle de l'Etat, la libéralisation des échanges, la suppression des subventions et la privatisation, plutôt que sur l'amélioration de la performance et de la compétitivité des acteurs locaux et professionnels ou sur l'assainissement de leurs relations avec l'Etat en vue du succès d'un processus de développement durable.

L'insuffisance de l'aide publique au développement, en volume, en équité et en efficacité, est aussi en cause. Les bailleurs de fonds privilégient des approches « projets » qui ont souvent des coûts environnementaux élevés (routes littorales, barrages…) plutôt que des approches « programmes » qui permettraient de mobiliser et de responsabiliser les acteurs locaux et professionnels dans des scénarios gagnants/gagnants de développement durable.

(insérer un encadré très court montrant la dévolution et le niveau de l'aide publique au développement et l'importance relative des fonds de l'UE vers les PECO et les PSEM)

La « durabilité » a été très peu intégrée dans le Partenariat euro-méditerranéen et insuffisamment dans le cadre de la politique d'élargissement de l'UE vers les pays méditerranéens de la rive Nord. La zone de libre échange euro-méditerranéenne a notamment été engagée sans étude d'impact préalable.

La CMDD a produit d'excellents travaux novateurs dans plusieurs domaines mais les organisations socio-économiques ont faiblement participé et peu d'échos et de suivis ont été jusque là donnés à ses travaux.

Le manque de sensibilisation

La société est insuffisamment consciente des risques des évolutions tendancielles, des gains possibles (environnementaux et économiques) des politiques de développement durable et des conditions de leur mise en œuvre. Les systèmes d'observation, d'évaluation et de prospective, la diffusion de l'information, la formation, et les débats publics sur le développement durable sont encore bien trop limités.

Les quelques progrès remarquables enregistrés ces dernières années dans les différents pays : industries propres, politiques d'énergies renouvelables ou d'économies d'eau, valorisation des produits typiques, évolution de certaines villes, territoires ruraux, îles et espaces protégés (parcs naturels régionaux), qui sont autant d'exemples concrets d'action vers des scénarios gagnant-gagnant, sont restés trop peu connus et ont été insuffisamment diffusés et généralisés.

L'Europe non méditerranéenne est également insuffisamment consciente des interdépendances, risques et bénéfices possibles pour elle-même des évolutions méditerranéennes.

Le diagnostic d'ensemble réalisé montre que les coûts économiques et sociaux de la non durabilité du développement méditerranéen sont déjà énormes. Si on y ajoute les coûts possibles annoncés par les scénarios tendanciels, le prix d'un non changement vers un développement durable deviendra insupportable. A l'inverse, l'engagement vers un développement plus durable permettra non seulement de réduire ces coûts mais aussi de positionner favorablement la Méditerranée dans la mondialisation et de créer de nouvelles richesses.

Face à ce constat, il est urgent d'adopter une stratégie collective, catalyseur d'un changement durable.

3. ADOPTER UNE STRATEGIE COLLECTIVE, CATALYSEUR D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Une « stratégie cadre », un rôle de catalyseur

La stratégie régionale a un rôle de catalyseur pour amener les décideurs et l'opinion publique à se prononcer et à agir au plus vite, pour la mise en place de stratégies nationales et sectorielles, de plans d'action, de partenariats entre pays, collectivités et entreprises, pour le renforcement de la coopération, pour l'intensification des transferts de technologies, et enfin pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Elle part du présupposé qu'elle est soutenue par un engagement à long terme de tous les gouvernements de la Méditerranée et de l'UE et qu'elle constitue l'expression forte de leur volontarisme.

Pour que les objectifs proposés par la vision soient atteints, il faut un acte politique fort d'adhésion et d'appropriation. Il faut donc, d'abord et avant tout, qu'une vision soit partagée et voulue par tous les acteurs, qu'elle devienne leur but commun et que la stratégie fasse l'objet d'engagements et de rendez-vous réguliers pour suivre les progrès de sa mise en œuvre.

3.2 Une stratégie fondée sur une vision à long terme du développement durable

Des principes directeurs

La Stratégie de développement durable de la Méditerranée a pour finalité de promouvoir une croissance économique soutenue ainsi qu'une amélioration du bien être des populations, tout en garantissant la conservation et la résilience durable de l'environnement. Elle reconnaît ainsi que la durabilité se fonde sur l'interdépendance dans l'action de ses trois piliers : la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Elle souligne que dans cette région du monde, l'environnement et le développement sont indissolublement liés et que l'accélération des transitions vers un développement plus durable est d'une importance capitale.

Le développement durable est un développement basé sur la connaissance. La Stratégie est axée sur l'innovation considérée comme le principal moteur du progrès. Elle fait sienne également le principe de respect de la diversité culturelle et refuse tout paradigme de modèle unique de développement.

Elle fait également sienne le principe de responsabilité commune et différenciée.

Une vision à long terme fondée sur la notion de « destin commun »…

La vision à long terme de la Stratégie est celle d'une Méditerranée devenue un espace de prospérité et de paix et qui aura su conserver et valoriser sa qualité patrimoniale exceptionnelle, ses ressources naturelles, son tissu de petites entreprises et ses savoir-faire. Elle refuse le scénario d'un développement inégal du Nord et du Sud, déséquilibré, uniformisateur et gaspilleur. Elle fait au contraire le choix d'une gestion durable des ressources et des territoires, d'une valorisation de la diversité et d'une dynamique de complémentarité et de synergies entre l'Europe et ses voisins méditerranéens autour d'une notion forte de « destin commun ».

Dans cette vision, les fractures économiques et sociales se seront progressivement réduites du fait des progrès, impulsés par l'Union Européenne, du grand ensemble régional euro-méditerranéen, dans lequel s'inscrivent naturellement et historiquement les centres de

gravité de l'économie, des échanges et des complémentarités Nord Sud du bassin de la Méditerranée. Les effets collatéraux de la croissance et du développement durable se seront conjugués pour en faire un espace politiquement stable et économiquement dynamique.

Cette autre Méditerranée aura été rendue possible par l'évolution de l'environnement politique régional et par un co-développement dynamique des pays du Nord et des pays du Sud et de l'Est, dans le cadre d'un Partenariat Euro-Méditerranéen rénové, devenu mature et politiquement efficient.

Après avoir, pendant quelques années, concentré tous ses efforts sur la mise à niveau de ses nouveaux membres, l'UE aura en effet affronté de façon plus déterminée, les problèmes socio-économiques, environnementaux et politiques posés par son devenir dans la configuration future de l'économie mondiale et par son rôle dans le développement d'une puissance économique régionale euro-méditerranéenne.

L'UE aura, en conséquence, engagé des politiques d'aide vigoureuses pour favoriser le co-développement du Nord et du Sud. Son premier effort, et le plus déterminant, aura été de promouvoir des politiques de valorisation des ressources humaines du Sud et de l'Est, en aidant à former, dans ces pays, une nouvelle génération de population active, d'un haut niveau d'éducation et largement préparée aux technologies avancées du XXI° siècle. Elle aura, en même temps, mobilisé des ressources importantes dans la recherche développement et elle aura mis en pratique une stratégie de déconcentration de cette recherche dans les pays du Sud. Ce faisant, elle aura, en développant une ambitieuse "économie du savoir", posé, en de nouveaux termes, le problème de l'emploi, celui de la compétitivité et celui de la productivité de la force de travail. Les nouvelles qualifications de la population active du Sud et de l'Est auront stimulé une autre politique des migrations vers l'UE.

L'UE et ses partenaires méditerranéens auront, en même temps, œuvré ensemble pour encourager les processus de démocratisation, pour renforcer les capacités et améliorer la gouvernance ainsi que pour consolider un processus de paix dans les régions en conflit. Ces progrès auront progressivement créé des conditions favorables pour attirer l'investissement direct extérieur dans les pays du Sud et de l'Est, encourageant ainsi l'émergence d'activités nouvelles et celle de nouvelles opportunités commerciales pour l'UE et pour ses partenaires méditerranéens. L'addition des revenus de l'émigration et de ceux des emplois créés dans les pays du Sud et de l'Est aura, par ailleurs, commencé à réduire les écarts entre les deux rives de la Méditerranée. L'UE, en comblant son déficit de population active et en développant son économie du savoir, aura retrouvé les bases nécessaires aux progrès de sa compétitivité. L'ensemble régional euro-méditerranéen sera resté l'une des trois plus grandes puissances régionales d'une économie mondiale multipolaire. Son commerce se sera notamment développé dans le cadre d'une vaste zone de libre échange euro-méditerranéenne. Ce scénario "gagnant gagnant", à la fois pour l'Europe et pour les pays de son voisinage, aura été bâti sur un espace régional euro-méditerranéen dont la charnière aura été la Méditerranée.

… sur la reconnaissance de la diversité et l'adoption d'approches communes et différenciées

La Stratégie aura aussi montré la voie pour un progrès collectif d'ensemble grâce à la mise en œuvre d'approches communes et différenciées.

La valeur stratégique de la diversité, de l'environnement et de l'anticipation, l'intérêt d'accélérer les transitions vers un développement plus durable en tenant compte des différences de situation et la nécessité d'éviter le paradigme d'un modèle unique de développement auront en effet été clairement perçus.

Ainsi, les pays méditerranéens en développement auront pleinement bénéficié de la mise en œuvre effective du Protocole de Kyoto grâce à des mécanismes d'application conjointe. Ils auront également reçu des soutiens renforcés pour réduire leur passif environnemental et protéger les biens communs méditerranéens, notamment la mer et la biodiversité.

Une vision partagée et différenciée de l'avenir de l'agriculture et des espaces ruraux et des rôles multiples à considérer aura aussi été développée afin d'éviter d'accroître la pauvreté, les dégradations environnementales et les instabilités et de s'engager au contraire vers une approche gagnant-gagnant pour les deux rives.

Les pays auront réorienté leurs politiques et leurs modes de développement pour réussir l'anticipation par l'intégration en amont de l'environnement et du développement.

Ceci aura notamment permis aux pays en développement d'éviter dans une certaine mesure les coûts irréversibles des impacts des modes de production et de consommation non durables constatés dans les pays méditerranéens développés (étalement urbain, urbanisation touristique continue des côtes, congestion par les transports, déprise agricole et rurale, pollutions…) et qui ont commencé à s'étendre chez eux. Les pays développés auront, de leur côté, consenti des dépenses importantes de correction et, lorsque c'est encore possible, de requalification, pour restaurer des qualités perdues.

3.3 Des objectifs à long terme

La Stratégie est construite autour de quatre grands objectifs et de sept domaines essentiels d'action. Ces objectifs et ces domaines d'actions sont étroitement interdépendants.

Objectif 1 : Accroître le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens

La Méditerranée dispose de solides atouts pour son développement.

Elle dispose notamment d'une incomparable diversité et qualité patrimoniale (patrimoine naturel, historique, culturel et paysager, produits, territoires, alimentation, savoir-faire...) qu'elle pourrait beaucoup mieux valoriser.

Elle a aussi pour elle la proximité géographique et culturelle entre ses deux rives, ainsi qu'avec l'Europe non méditerranéenne et les autres pays du Moyen Orient.

Elle est également riche d'un grand nombre de petites entreprises qui pourraient devenir un moteur de l'innovation et d'un développement diversifié.

Le premier objectif de la Stratégie consiste à relever le défi du développement économique par la valorisation de ces différents atouts.

La Stratégie reconnaît notamment la nécessité de promouvoir les PME-PMI comme un vecteur de l'activité et de la création d'emplois, de favoriser l'innovation, la compétence et la culture, de créer des plus values durables et des emplois par une nouvelle politique de la petite et moyenne entreprise permettant de valoriser les atouts et produits spécifiques de la Méditerranée, de créer des synergies entre le tourisme, l'agriculture et l'industrie, et de mettre en valeur les relations de proximité et de voisinage dans le cadre du futur marché commun euro-méditerranéen en développant de nouvelles filières de production.

La Stratégie propose aussi de mettre un terme à l'exode des cerveaux en développant la recherche-développement, en favorisant l'innovation industrielle et agricole et les interactions entre les établissements (formation, recherche) et le secteur privé.

Objectif 2 : Rattraper les retards sociaux en réalisant les objectifs du Millénaire

Les objectifs du Millénaire pour le développement fixent des progrès à 2015 (par rapport à 1990) pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

La Stratégie reprend à son compte les objectifs déjà adoptés au niveau international, notamment : la réduction de moitié de la pauvreté et de la proportion de population n'ayant pas d'accès à l'eau potable ou à l'assainissement, la réduction de ¾ du taux de mortalité maternelle et de 2/3 de la mortalité infantile, la scolarisation primaire de tous les enfants et un ratio égal à 100 entre le nombre de filles et de garçons inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire.

Elle souligne qu'aucun progrès durable n'est possible tant qu'une part aussi importante de la population n'a pas accès aux services essentiels. Elle reconnaît par conséquent la nécessité de programmes d'action renforcés en direction du milieu rural, trop oublié, et l'importance d'anticiper le développement urbain.

Objectif 3 : Valoriser les ressources naturelles et réduire les coûts de la dégradation grâce au découplage entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement

La Méditerranée ne peut échapper à l'obligation de mieux gérer et valoriser ses ressources naturelles limitées et de réduire les impacts de l'économie sur son fragile environnement. Le « découplage » entre le développement économique et les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles représente ainsi le défi majeur de la stratégie de développement durable.

Il vise à renverser la tendance qui rend la croissance économique dépendante d'une progression parallèle, sinon plus forte, de l'exploitation de l'environnement et de la dégradation, de plus en plus irréversible, des ressources naturelles et des écosystèmes. Il invite au contraire à valoriser ces ressources par une évolution des modes de consommation et de production et par le développement de technologies propres et d'infrastructures adaptées (transports collectifs, certaines énergies nouvelles renouvelables...).

Le découplage permettra d'engager la région vers un scénario « gagnant-gagnant », sur les deux plans de l'environnement et du développement. Il visera notamment une meilleure gestion et valorisation des ressources en eau, en énergie, en sols et en littoral ainsi qu'une réduction de la croissance de la production de déchets et des émissions polluantes. Les bénéfices économiques possibles en sont très élevés.

Sa mise en pratique, grâce à des politiques volontaristes inscrites dans la longue durée, aboutira à des équilibres plus durables entre la satisfaction des besoins des populations, la demande des activités économiques et la protection de l'environnement. Elle permettra aussi à la région de développer de nouvelles technologies et des emplois nombreux dans des domaines d'avenir (économies d'eau et d'énergie, énergies renouvelables, transports durables, productions propres,..).

Objectif 4 : Stopper durablement la dégradation des biens publics globaux et régionaux

Aucun développement ne peut être « durable » si on ne met pas un terme aux évolutions irréversibles qui affectent les biens collectifs essentiels.

La protection de la mer et du littoral, du climat, des sols et de la biodiversité, du patrimoine culturel et paysager ainsi que la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels sont des enjeux prioritaires pour la région.

Il convient tout particulièrement de mettre d'urgence un terme à la dégradation continue des sols, des paysages et des zones côtières et de répondre aux objectifs du Sommet de la terre en protégeant et en valorisant la richesse biologique marine, côtière et continentale.

Il importe aussi que la région réduise sa vulnérabilité croissante face à certains risques susceptibles de l'affecter particulièrement: dérèglement du climat, risques naturels (inondations, incendies, sécheresses,…), risques de dégradation de la santé, lesquels ont tous de graves conséquences sociales.

Se concentrer sur 7 domaines essentiels d'action

Pour contribuer à atteindre ces quatre grands objectifs, la stratégie ambitionne des progrès concrets dans sept domaines essentiels d'action, étroitement interdépendants, et pour lesquels des renforcements ou des changements de politiques et de pratiques sont indispensables.

Il s'agit à la fois de :

- protéger la mer, stopper d'urgence la dégradation des zones côtières et promouvoir une gestion durable du littoral
- promouvoir des villes durables, maîtriser l'étalement urbain et prévenir la dégradation de la qualité de l'air.
- promouvoir une agriculture de qualité et un développement rural durable
- mieux gérer les ressources et les demandes en eau en réponse aux besoins futurs.
- gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique
- assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports
- faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable.

Les objectifs et orientations pour l'action proposés dans chacun de ces sept domaines sont définis globalement pour l'ensemble de la région et ont une valeur indicative. Ces objectifs sont considérés comme réalistes par les experts méditerranéens. Ces objectifs sont cependant fortement inter-dépendants et ils seront atteints d'autant plus facilement que des actions concomitantes et convergentes auront été développées dans les 7 domaines.

Les différences de situation et d'enjeux entre les pays ou groupes de pays sont importantes et peuvent justifier des approches et des objectifs différenciés. Les objectifs seront à préciser, pays par pays, dans chaque stratégie nationale autant que faire se peut dans le cadre d'approches concertées à l'échelle régionale et sous-régionale (groupes de pays).

Un nombre limité d'orientations et d'« actions pilotes » est proposé, avec le souci de faire effet de levier afin d'accélérer les changements.

4. PROGRESSER DANS SEPT DOMAINES ESSENTIELS

4.1 Protéger la mer, stopper d'urgence la dégradation des zones côtières et promouvoir une gestion durable du littoral

Contexte

Le contexte est celui d'une très forte croissance des pressions littorales et des trafics maritimes avec comme principaux impacts ou risques l'accroissement rapide du bétonnage des côtes, de l'érosion côtière, de la sur-pêche, des dégradations des paysages, du patrimoine culturel et naturel et de la biodiversité, et des pertes locales d'emplois dans plusieurs secteurs (pêche, tourisme). Les pollutions sont principalement d'origine tellurique (80% du total). Le nombre de villes côtières équipées d'installations de traitement est encore extrêmement faible dans les pays en développement. Les pollutions provenant des navires sont essentiellement des pollutions «opérationnelles » (illicites). Les risques de pollutions accidentelles sont cependant élevés compte tenu de la proportion de navires transportant des produits dangereux, de l'état actuel de la flotte, du nombre d'accidents constatés et de la densité et de la croissance attendue des trafics.

La coopération régionale pour protéger la mer Méditerranée et ses littoraux a beaucoup progressé avec la rénovation de la Convention de Barcelone (élargie en 1995 à la protection des régions côtières et entrée en vigueur en 2004) et du PAM, et la mise en place progressive de plans d'action et stratégies pour la réduction ou la prévention de la pollution et la protection de la biodiversité. L'application de la Convention de Ramsar, stimulée au niveau régional (par le réseau Medwet), a aussi permis de protéger nombre de zones humides et des réseaux d'ONG et de professionnels sont actifs.

Le risque est cependant celui d'une divergence dans la protection de l'environnement marin et littoral entre les pays membres de l'Union Européenne ou futurs membres qui sont tenus à des objectifs élevés en termes de gestion environnementale (directive cadre sur l'eau, paquets Erica 1 et 2) mais bénéficient de programmes et fonds communautaires importants pour le contrôle et la mise à niveau des infrastructures environnementales et les autres pays riverains. Ces derniers ne disposent pas en effet d'un tel encadrement alors qu'ils vont devoir réguler une beaucoup plus forte croissance urbaine, industrielle et touristique sur des littoraux qui représentent un enjeu important pour leur développement.

Les progrès pour assurer une gestion durable des zones côtières sont restés très insuffisants malgré la mise en œuvre de « plans d'aménagement côtiers ». La Méditerranée ne dispose pas encore de protocole ou de stratégie dans ce domaine et seulement un nombre limité de pays ont réussi à mettre en œuvre des panoplies d'outils (lois, agences, outils économiques), en complément de la création d'espaces protégés, afin de protéger efficacement le littoral ou d'initier des démarches de gestion intégrée.

Objectifs

- Eliminer d'ici 2025 les pollutions opérationnelles des navires et prévenir les risques accidentels et leurs impacts
- Réduire de façon significative d'ici 2025 les pollutions industrielles et urbaines contribuant à la dégradation de la mer Méditerranée
- Assurer une gestion durable de la pêche et réguler le développement de l'aquaculture
- Conserver les habitats, espèces et sites sensibles marins et côtiers

- Mieux concilier développement et environnement, promouvoir un aménagement équilibré et une gestion durable du littoral.
- Assurer une conservation/gestion durable d'au moins 4000 km de côtes supplémentaires d'ici 2025.

Orientations et actions

Réduction des pollutions des navires et prévention des risques d'accidents :

La « stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires » est en cours de finalisation et doit être adoptée fin 2005 par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Elle fixe des objectifs concrets à atteindre pour la période 2006-2015 en termes de ratification des conventions et protocoles, de renforcement des capacités et des équipements, d'harmonisation des sanctions, de recherche de délimitation de zones vulnérables, d'identification de procédures à suivre pour la prise en charge des navires en détresse, de renforcement du contrôle du trafic, de proposition de rails de sécurité, etc.

Cette stratégie est une composante de la stratégie méditerranéenne de développement durable. Pour soutenir sa mise en œuvre et atteindre l'objectif proposé à plus long terme (suppression des pollutions opérationnelles, établissement d'une sécurité maritime complètement harmonisée entre l'UE et les autres pays riverains), la Stratégie méditerranéenne les orientations et actions suivantes :

- Accroître l'aide de l'UE pour renforcer les capacités des administrations nationales des pays en développement et en transition en vue d'assurer [avant 2015] un même niveau de contrôle des navires (au moins 25% des unités : état du port ou état du pavillon) et de contribuer à la mise à niveau les équipements et infrastructures contribuant à la prévention et à la lutte contre les pollutions maritimes.
- Demander à l'UE et aux pays riverains de la mer Noire d'engager un processus comparable.
- Soumettre à étude d'impact environnemental toute nouvelle initiative pour le développement du transport maritime planifié au niveau international ou national (incluant le cabotage maritime, les autoroutes de la mer, les nouveaux terminaux pétroliers) de façon à garantir la prise en compte de la durabilité.
- Inclure [avant XX] les coûts d'amortissement et de fonctionnement des équipements de traitement des déchets et eaux usées des navires dans les taxes portuaires.
- Demander à un panel d'experts indépendants d'étudier l'intérêt (valeur ajoutée) pour les Etats riverains et l'Union européenne de doter le PAM (REMPEC) de capacités opérationnelles pour intervenir rapidement sur zone en cas d'accident majeur et comme centre de surveillance de la navigation maritime (action pilote)

Réduction des pollutions d'origine tellurique :

Un « plan d'action » (PAS pollutions telluriques) a été adopté en 1997 par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en application du protocole LBS (lutte contre les pollutions d'origine tellurique) du PAM. Ce plan fixe des objectifs à atteindre à différents horizons pour la réduction des rejets industriels dangereux, des rejets de nutrients et de matières en suspension, des déchets dangereux et des pollutions urbaines. Certains objectifs ont été ajustés en 2003.

Ce plan d'action est une composante de la Stratégie méditerranéenne. Sa mise en œuvre s'organise dans le cadre de plans d'action nationaux en cours d'élaboration, lesquels s'appuient sur le principe pollueur/payeur, le développement de technologies propres et la mise en œuvre d'instruments économiques nationaux. La réussite de ce plan ne sera cependant pas possible sans un appui structurel en faveur des pays en développement pour le traitement de la pollution urbaine.

Pour accélérer les progrès dans la réduction de la pollution et atteindre l'objectifs proposé à plus long terme (équipement en systèmes de gestion des eaux usées et des déchets toutes les villes côtières des pays en développement de plus de [50.000 habitants] [d'ici à 2015]), la Stratégie méditerranéenne suggère :

- De renforcer et mobiliser les fonds euro-méditerranéens, bilatéraux et internationaux, et de monter un système d'appui structurel aux plans d'action nationaux (avec une synergie d'action entre MEDA et BEI/FEMIP) pour aider à équiper les villes côtières des pays en développement en privilégiant des technologies choisies sur des critères de coût/efficacité (choix de technologies simples et peu coûteuses pour un gain d'efficacité plus rapide).
- De poursuivre et d'accroître les programmes de renforcement des capacités des pays, villes et entreprises industrielles des pays en développement en mobilisant à cet effet les fonds mondiaux pour l'environnement (FEM, FFEM) et en maximisant les synergies avec le PAM et les différents réseaux d'acteurs (villes, industriels, chambres de commerce et d'industrie).

Promotion d'une pêche et d'une aquaculture durables

Un suivi scientifique et des concertations régulières entre tous les pays sont assurées dans le cadre de la Commission Générale des Pêches de la Méditerranée (FAO). Un code de conduite pour une pêche responsable sans valeur contraignante a par ailleurs été établi par la FAO et un règlement communautaire applicable aux pays membres de l'UE est en cours d'élaboration.

Les objectifs proposés par la Stratégie sont de parvenir avant 2025 à une pêche entièrement fondée sur une gestion durable en accord avec les écosystèmes et de promouvoir une aquaculture plus durable.

Pour atteindre l'objectif fixé, la Stratégie suggère les orientations et actions suivantes :

- Reconnaître la valeur culturelle et sociale du modèle méditerranéen de la pêche.
- Renforcer aux différentes échelles géographiques pertinentes (locales, sous régionales, méditerranéenne) la concertation entre les scientifiques, les professionnels et les décideurs pour une gestion durable de la pêche.
- Promouvoir une gestion participative et territorialisée des ressources marines locales dans le cadre d'un aménagement local et, le cas échéant, sous-régionaliser les zones de pêche et confier leur gestion aux communautés de pêcheurs. Développer des récifs artificiels (sous réserve d'études d'impact) avec interdiction de pêche ainsi que des aires protégées littorales qui pourraient servir de « laboratoires » d'une gestion durable d'une pêche locale axée sur l'écosystème.
- Développer à l'échelle sous-régionale méditerranéenne des initiatives inter-gouvernementales et professionnelles pour assurer une gestion durable des stocks partagés.
- Atteindre [d'ici XX] la protection de 20% des côtes comme réserves marines de pêche.
- [Elaborer (FAO/CGPM) [avant 2008] un accord méditerranéen pour la gestion durable de la pêche engageant l'ensemble des pays riverains et une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture [d'ici XX] qui devra être présentée pour avis à la CMDD (action pilote)]

Protection de la biodiversité marine et côtière

Un programme d'action stratégique pour la conservation de la Biodiversité (PAS-BIO) a été adopté en 2003 dans le cadre du PAM. Ce programme qui est une composante de la Stratégie méditerranéenne, s'appuie sur des plans d'action nationaux et comprend des actions à caractère régional. Sa mise en œuvre suppose des moyens humains et financiers appropriés permettant la réalisation des actions prioritaires retenues dont notamment la collecte de données, le développent de la recherche sur la diversité biologique et des programmes d'information et de sensibilisation.

Pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la Stratégie préconise de :

- Harmoniser, mettre à jour et mettre en œuvre dans les pays la législation et les politiques pour la conservation de la biodiversité
- Développer des actions pour conserver les espèces méditerranéennes marines et côtières menacées et/ou en danger à travers les inventaires, la cartographie, le suivi, la formation, l'information et la sensibilisation.

- Promouvoir la création de nouvelles générations d'espaces protégés (partenariats public/privé/communautés locales; partenariats avec grands propriétaires fonciers, mobilisation d'ONGs locales); d'augmenter la surface couverte par les aires marines protégées de 50 % d'ici 2012, et de renforcer les aires protégées existantes pour en faire de véritables outils de développement durable.
- Renforcer les capacités pour consolider la gestion des aires marines protégées existantes et d'établir des Plans de gestion détaillés pour les sites nouvellement identifiés à protéger avec description et cartographies SIG de la distribution spatiale des habitats sensibles.
- Assurer un suivi de l'efficacité des aires protégées à travers des mécanismes standards.

Promotion d'un aménagement équilibré et d'une gestion durable du littoral

La promotion d'un aménagement équilibré et d'une gestion durable du littoral est un axe prioritaire de la Stratégie. Si l'objectif est partout de mieux concilier développement et protection, sa traduction sera différente selon les littoraux : requalifications sur les littoraux artificialisés et dégradés, anticipation avec intégration dans les choix d'aménagement des fragilités du milieu naturel sur les littoraux moins artificialisés.

Il importe notamment d'éloigner des côtes les nouvelles routes (privilégier des accès en barreau), de réglementer et planifier la construction pour protéger le littoral et de maintenir des coupures vertes (agricoles et forestières) afin d'éviter une artificialisation linéaire et continue du littoral. L'enjeu consiste également à promouvoir un développement économique équilibré, d'éviter une évolution vers le « tout tourisme » et de tirer profit de la qualité patrimoniale du littoral (patrimoine naturel et culturel, y compris les activités productives qui contribuent à son identité : pêche, agriculture, aquaculture, production de sel,..) pour maintenir et développer des activités économiques contribuant à sa conservation.

Cette orientation suppose une meilleure intégration de la durabilité dans les secteurs économiques (notamment le tourisme et les transports cf § 4.6 et 4.7) ainsi que la mise en place de politiques littorales au niveau régional et dans les pays.

Pour progresser dans cette direction, la Stratégie suggère :

- D'élaborer d'ici 2007 (PAM) un protocole méditerranéen pour la gestion durable du littoral *(*avec pour objectif une ratification d'ici 2010) (action pilote). Ce protocole, et la stratégie qui l'accompagnera, engageront les pays pour une gestion durable du littoral reconnu comme un bien régional commun, fixeront les principes d'une délimitation du littoral et ceux de sa gestion durable, serviront de cadres à l'élaboration de stratégies, politiques et plans d'action au niveau national, régional (sous-national) et local, et imposeront le suivi par des indicateurs chiffrés des évolutions littorales (environnementales et socio-économiques).
- D'adopter avant 2012 des lois littoral dans les pays qui n'en sont pas encore dotés (ou évolution le cas échéant des lois existantes), de promouvoir des juridictions spécialisées outillées pour les faire respecter, de créer d'ici 2012, dans les pays ou régions qui n'en sont pas encore dotés, des mécanismes et outils pour la gestion du littoral (comités spécialisés sur le littoral, agences, cadastres, observatoires, mécanismes spécifiques, indemnisations des servitudes foncières) pour appliquer et suivre les politiques littorales, renforcer la coordination et les capacités institutionnelles, favoriser la concertation avec les décideurs, les professionnels et les associations et améliorer les connaissances de base.
- De promouvoir dans tous les pays des démarches et projets de gestion intégrée associant les autorités locales, les entreprises et ONG avec le souci d'une plus grande efficacité (concentration sur quelques questions concrètes, mobilisation en amont des bailleurs de fonds).
- De promouvoir le rôle de laboratoire des îles dans la gestion du littoral (subsidiarité, innovation).
- D'appuyer au niveau euro-méditerranéen le renforcement des capacités dans les pays pour la gestion du littoral ; de mobiliser l'opinion publique et d'envisager la création d'un fonds ouvert aux financements privés et des collectivités locales pour la conservation et la gestion durable du littoral méditerranéen.

4.2 Maîtriser l'urbanisation et promouvoir des villes durables

Contexte

Dans les pays du Nord, où la croissance de la démographie urbaine est a peu près achevée, on assiste à un développement urbain à coût environnemental et social élevé. L'explosion de la mobilité motorisée et la dispersion de l'habitat et des activités favorisent l'urbanisation diffuse et le gaspillage d'espace et conduisent à des niveaux élevés de consommation en énergie et d'émissions polluantes ainsi que souvent à une vulnérabilité accrue aux risques naturels et à un recul de la mixité sociale. Les volumes de déchets produits sont élevés (566 kg/hab en 2000) et pourraient encore progresser de plus de 50%.

Les pays du Sud et de l'Est sont de leur côté confrontés à un défi considérable puisqu'ils vont gagner près de 100 millions d'urbains en plus en 25 ans dont un gros tiers dans les agglomérations des régions côtières méditerranéennes. L'urbanisation se traduit par une multiplication des villes petites et moyennes mais aussi, par le gigantisme et l'étalement des métropoles et des conurbations. Cette forte croissance urbaine pose des problèmes considérables avec la prolifération des zones d'habitat informel (actuellement 30 à 60% des urbains), le manque d'infrastructures de base et l'insuffisance de développement économique. Les coûts environnementaux sont aussi élevés (pollution de l'air et des eaux, vulnérabilité aux risques, problèmes de santé) et les problèmes de gestion pourraient s'aggraver avec les changements en cours dans les modes de consommation. Le volume de déchets produits par habitant (282 kg/hab en 2000) pourrait doubler d'ici 2025.

En dépit des contrastes entre les deux rives, la maîtrise de l'étalement urbain, la promotion de villes durables, la prise en charge par les populations du développement local, un changement des modes de consommation et une dynamisation de l'économie urbaine constituent des objectifs majeurs communs pour infléchir les tendances lourdes. Les villes des pays les plus décentralisés (Espagne, Italie,..), disposent de capacités importantes et plusieurs ont engagé des programmes d'action (requalification urbaine, agendas 21, développement des transports collectifs) dotés de moyens importants. Les capacités (moyens techniques et financiers) des villes des pays en développement, notamment des viles petites et moyennes, sont par contre très limitées. La coopération décentralisée et les réseaux entre villes des deux rives (à l'exemple de Medcités ou des jumelages, qui s'engagent dans des comités 21 nationaux) gagneraient à être renforcés.

Objectifs :

- Améliorer l'équité sociale en intégrant les quartiers informels dans la ville, en réduisant de trois quarts d'ici 2025 la part actuelle des urbains n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité et en complétant la couverture sanitaire et scolaire de la population.
- Renouer avec le modèle méditerranéen de ville mixte, compacte et génératrice de faibles pressions environnementales et de qualité de vie.
- Réduire la vulnérabilité croissante des zones urbaines aux risques majeurs et renforcer la solidarité entre villes.
- Mieux valoriser les atouts culturels et paysagers des villes méditerranéennes pour le développement
- Préserver la santé publique par un recul effectif d'ici 2025 des affections chroniques et de la mortalité liées à la dégradation de la qualité de l'air

Orientations et actions :

- Réduire l'étalement tendanciel des villes par des plans directeurs plus contraignants inscrits dans un cadre national ou régional (sous-national), articulés avec la planification des transports, par une amélioration des transports collectifs (transports publics non polluants, microbus, taxis collectifs) et par une diversification de l'offre foncière et immobilière dans les zones centrales des villes et dans les banlieues. Evaluer la vulnérabilité vis à vis des risques naturels ou technologiques, interdire les constructions dans les zones présentant un risque élevé et intégrer la prévention des risques dans les documents d'urbanisme.
- Promouvoir les réseaux professionnels et académiques concernés par la réflexion sur l' avenir des villes méditerranéennes et la conception d'un développement urbain durable. Établir des lignes directrices avant 2010 (avec des déclinaisons nationales) pour la construction et l'urbanisme méditerranéens pour répondre aux enjeux de la prospective méditerranéenne du développement durable (action pilote).
- Généraliser les mesures et les encouragements pour une construction durable en conformité avec les exigences relatives aux objectifs à atteindre en matière de prévention des risques naturels, d'économies d'énergie (formations, normes d'éco efficience des habitations et autres locaux), et de respect du caractère des paysages méditerranéens.
- Mettre en place des Agendas 21, plans stratégiques et projets concertés de réhabilitation, de régénération et de renouvellement urbains, en impliquant les habitants, les associations et les entreprises et en prenant appui sur l'identité patrimoniale des villes méditerranéennes pour créer de nouvelles dynamiques urbaines et renouer avec le modèle de ville méditerranéenne compacte et mixte.
- Diminuer à la source et recycler les déchets urbains en encourageant les pratiques et les investissements pour des équipements de recyclage et de traitement ainsi que l'amélioration de la collecte auprès des usagers, de façon à réduire de 40% le volume tendanciel des déchets urbains en 2025.
- Renforcer les contrôles de la qualité de l'air (en visant la couverture de toutes les villes méditerranéennes de plus de 100000 habitants par des réseaux de mesure avant 2015). Encourager l'usage des véhicules et carburants non polluants (pour atteindre une proportion de 30% de carburants propres : GPL, GNV, biocarburants d'ici 2015), et promouvoir la réalisation d'enquêtes épidémiologiques « qualité de l'air-santé ».
- Développer la coopération décentralisée entre villes et collectivités locales méditerranéennes, étendre progressivement les programmes de type Urban aux zones urbaines en difficulté des PSEM.
- Initier un mécanisme régional de coopération et de mutualisation des risques au financement duquel contribueront les villes méditerranéennes (action pilote).
- Renforcer les capacités des autorités locales en accroissant la part relative de la fiscalité locale dans l'ensemble des ressources fiscales. Développer des programmes de formation à la gestion urbaine durable des personnels des autorités locales notamment en vue d'assurer une meilleure intégration des enjeux de développement durable dans les cahiers des charges des contrats de partenariat « public/privé ».

4.3 Promouvoir une agriculture de qualité et un développement rural durable

Contexte

L'espace rural méditerranéen se caractérise par l'importance relative des montagnes, des milieux semi-naturels (parcours, espaces boisés) et de l'agriculture pluviale (cultures annuelles et arboriculture), par la richesse de la biodiversité (10 % des espèces végétales du monde sur 1,6 % de sa superficie), par la valeur culturelle de l'agriculture, des paysages ruraux et de l'alimentation méditerranéenne et par une très grande fragilité écologique et socio-économique. Compte tenu de ses spécificités, la Méditerranée a développé depuis longtemps des cadres et réseaux de coopération et de compétence avec notamment : le Centre International des Hautes Études Agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le

réseau SilvaMediterranea, le nouveau centre méditerranéen de l'UICN, et des ONG actives dans le domaine forestier et de la protection de la nature (notamment l'AIFM et le WWF). Des observatoires et centres spécialisés sur les zones arides (OSS, ICARDA) sont aussi actifs dans la région.

La biodiversité et les paysages sont dégradés et menacés soit par surexploitation des ressources soit par abandon des pratiques traditionnelles, ce qui a fait classer cette écorégion parmi les zones les plus critiques de la planète. Dans les pays développés du Nord, les arrières pays ont été largement désertés au cours du XXème siècle et la déprise agricole s'est traduite par une fermeture des milieux, par le recul des activités traditionnelles et par un sous équipement en services publics, bien que ce recul commence à être compensé par une forte diversification de l'économie rurale (tourisme, économie résidentielle, agro-alimentaire,..). Dans les pays en développement, l'agriculture conserve une importance sociale et économique fondamentale. Leurs arrières pays montagneux ont été, au cours des dernières décennies, l'un des grands réservoirs de l'émigration, vers les villes et vers l'Europe. Ils n'ont pas, pour autant, été dépeuplés. Les populations qui y vivent exercent des pressions considérables. Les conséquences en sont visibles dans l'accentuation de l'érosion, l'envasement des barrages, le dérèglement des écoulements.

Les écarts considérables de productivité agricole entre le Nord et le Sud et l'Est et entre agriculture moderne et de subsistance ne cessent de s'accroître et de nombreux territoires ruraux du Sud et de l'Est sont très fragiles dans le contexte de la mondialisation. L'agriculture moderne et l'irrigation se développent sur les deux rives avec des effets environnementaux négatifs (surconsommations de ressources en eau, pollutions, érosion et salinisation des sols). Cependant, ce développement rencontre des limites physiques et les possibilités d'exportation vers l'UE pour la plupart des pays du Sud et de l'Est sont réduites alors que la production est de plus en plus insuffisante pour satisfaire des marchés intérieurs en pleine croissance.

Le grand risque du scénario tendanciel est l'accentuation des instabilités : paupérisation et déstabilisation des sociétés agricoles marginalisées des pays en développement (avec leurs impacts en termes de dégradation des ressources naturelles, de mobilité et d'émigration), accroissement des pressions sur les ressources en eau et de leurs impacts, pertes de terres agricoles de grande qualité (par l'urbanisation), croissance de la vulnérabilité aux risques d'incendies et d'inondation et dégradation irréversible des paysages, de la biodiversité, perte d'une certaine identité méditerranéenne et de modèles de consommation à faible consommation d'énergie et d'une grande valeur en termes de santé.

Pour contrer ce risque, les méditerranéens, avec l'Europe, doivent s'attacher ensemble à valoriser les atouts de la région, à accélérer les transitions vers un développement agricole et rural durable pour gérer plus rationnellement les ressources de l'espace rural et en diversifier et valoriser les productions et à promouvoir le modèle alimentaire méditerranéen. Cependant, la négociation euro-méditerranéenne est restée jusqu'à présent dominée par des approches mercantiles de court terme qui n'ont pas permis de développer un scénario à double gagnant-gagnant (Nord et Sud, environnement et développement). L'UE et ses voisins restent ainsi divisés devant l'OMC et ne parviennent pas à structurer une coopération de long terme alors que les fragilités méditerranéennes appellent à une vision commune et à la mise en place de soutiens adaptés.

Objectifs

- Réduire les pressions exercées sur l'environnement par l'agriculture et accroître ses aménités pour mettre un terme à la dégradation de l'espace rural, réduire la vulnérabilité face aux risques (feux de forêts, inondations, etc.) et limiter de moitié la croissance tendancielle des pertes de terres agricoles péri-urbaines.
- Réduire de façon significative d'ici 2010 la perte irréversible de biodiversité continentale et la dégradation des paysages
- Valoriser la typicité, la diversité et la qualité méditerranéenne (alimentation, produits, territoires) et créer des synergies entre activités pour dégager des plus-values.
- Eviter la déstabilisation des sociétés rurales et favoriser la revitalisation des campagnes ainsi que la transition vers un renouveau rural. Réduire, à l'horizon 2025, l'essentiel des écarts constatés avec les villes (pauvreté, analphabétisme, accès aux services de base : eau potable, assainissement, énergie route, éducation, santé...). Diversifier l'économie et les emplois des territoires ruraux défavorisés de façon à augmenter substantiellement la pluriactivité et la part des revenus non agricoles dans le PIB rural.

Orientations et actions

- Produire d'ici 2007 une lecture commune et différenciée des avenirs souhaitables à long terme de l'agriculture et des espaces ruraux méditerranéens et de leurs rôles dans une économie moderne de développement durable. Rapprocher ainsi les points de vue respectifs dans le cadre euro-méditerranéen et devant l'OMC, intégrer des considérations non commerciales dans la négociation euro-méditerranéenne et adopter un traitement spécial et différencié pour les pays ruraux en situation de fragilité écologique et socio-économique (progressivité, exemptions, ouverture asymétrique des marchés) (action pilote).
- Généraliser les dispositifs et plans, ayant force de loi, pour une gestion durable des terres agricoles. Réduire de moitié d'ici 2025 la perte annoncée de terres agricoles péri-urbaines et mettre en œuvre, sur au moins 20% des superficies rurales en 2025, des plans de gestion des terroirs de montagne et des parcours et forêts et des aires protégées du type parcs naturels régionaux ou réserves de biosphère, afin de mieux maîtriser les effets de l'érosion et de la désertification, d'améliorer la régulation des régimes hydriques, de conserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine culturel, de maintenir une économie pastorale et forestière rentable et de diversifier l'économie.
- Soutenir dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen les transitions vers un développement agricole et rural durable des pays en développement et l'émergence de formules et programmes intégrés de type Leader et parcs naturels régionaux. Renforcer le système de recherche/développement en l'adaptant au contexte et aux enjeux méditerranéens du développement durable.
- Réorienter les politiques en initiant ou développant des politiques d'aménagement du territoire et de développement rural durable afin d'atténuer les déséquilibres territoriaux entre littoral et intérieur et entre le monde rural et les villes, de rééquilibrer les armatures urbaines (développement des villes intérieures et des bourgs ruraux), d'intensifier la couverture des services et des infrastructures routières, d'alimentation en eau, d'assainissement et en électricité, de développer les communautés rurales dans le cadre de projets de territoire intégrés visant la création de pôles d'activités, la valorisation des ressources et du patrimoine local, la diversification économique (tourisme, industrie, services,..), l'appui aux projets locaux et à la création d'entreprises, l'accueil de nouveaux ruraux, la promotion de la production décentralisée de l'énergie (solaire, éolien, hydroélectricité) et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.
- Créer des fiscalités différenciées et des outils d'incitation d'utilisation souple et déconcentrée en faveur des territoires en difficulté,

- Promouvoir une agriculture raisonnée afin de réduire les consommations d'eau et d'intrants, de freiner la dégradation des sols et de leur fertilité. Evaluer les risques pour l'écorégion liés à l'utilisation d' OGM. Généraliser l'éco-conditionnalité des aides à l'agriculture.
- Valoriser les régimes alimentaires méditerranéens et développer les signes de qualité (agriculture biologique, labels et politiques d'appellation) pour promouvoir une alimentation de santé, des produits de qualité et de terroirs et pour renforcer la compétitivité en valorisant les atouts méditerranéens.
- Reconnaître le rôle d'acteurs du développement durable des agriculteurs en maintenant et attirant des jeunes agriculteurs pour le maintien d'une civilisation rurale vivante, en préparant une nouvelle génération à ces métiers, en introduisant de nouvelles formations dans les écoles d'agriculture et en orientant les aides vers les fonctions non commerciales de l'agriculture.

4.4 Mieux gérer les ressources et les demandes en eau, en réponse aux besoins futurs

Contexte

L'eau est une ressource rare, fragile et très inégalement répartie (les 2/3 des ressources sur 1/5 du bassin). L'irrégularité des pluies, l'aridité, particulièrement forte au Sud et à l'Est, ainsi que la récurrence des sécheresses créent une contrainte majeure pour l'agriculture. Les générations successives se sont attachées à combattre cette contrainte par le développement des irrigations, faisant aujourd'hui de celles-ci le plus gros demandeur d'eau (65% de la demande totale et 82% au Sud et à l'Est). La population pauvre en eau de ces pays (moins de 1000 m3/hab/an) s'élève à 108 millions d'hab et pourrait atteindre 165 millions en 2025, dont 63 millions en dessous du seuil de pénurie (moins de 500 m3/hab/an).

Les stratégies nationales ont privilégié les politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages (500 barrages en Méditerranée qui stockent plus de 230 km3). Cette politique se poursuit (près de 250 barrages sont programmés dans 9 pays pour un stockage d'environ 90 km3). La tendance n'est pas durable: les aquifères, dont beaucoup d'eau fossile non renouvelable, sont surexploités ou irréversiblement dégradés par des intrusions salines, de très nombreux barrages vont perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement alors qu'il y a de moins en moins de sites pour les reconstruire, les régimes hydriques se détériorent du fait de la dégradation et de l'artificialisation des bassins versants et de la disparition des zones humides. Le changement climatique annonce en outre une irrégularité et des déficits plus marqués de la pluviosité.

Le défi majeur est de promouvoir des politiques de la demande pour réduire la consommation d'eau, et créer plus de valeur ajoutée notamment par une plus grande efficience des irrigations et de l'eau urbaine. La demande tendancielle (pertes et utilisations) pourrait être de l'ordre de 210 km3 en 2025. Une gestion rationnelle de la demande permettrait d'économiser, au même horizon, quelque 54 km3 d'eau (soit 24 % de la demande tendancielle), évitant notamment la construction de près de 100 barrages. En outre, des formes non conventionnelles d'approvisionnement (réutilisation des eaux de drainage agricole, réutilisation des eaux usées, dessalement de l'eau de mer, utilisation industrielle des eaux saumâtres) permettraient de récupérer environ 25 km3 en 2025. Certains pays au Sud et à l'Est ont engagé avec succès des politiques de gestion de la demande qui démontrent la possibilité et l'intérêt stratégique de cette réorientation et le sommet de Johannesburg a demandé l'établissement de plans d'efficience en 2005. La gestion intégrée des ressources et des demandes peut aussi être l'occasion de progrès dans le rassemblement des acteurs et la gestion intégrée (bassins versants, nappes).

Les autres enjeux liés à l'eau sont l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (cf § 4.1, 4.2 et 4.3) et la protection des écosystèmes et de la qualité des ressources, avec les risques déjà signalés d'écarts croissants entre les pays de l'UE (soumis à la directive cadre mais disposant d'infrastructures et de moyens importants) et les autres pays riverains.

De très nombreux réseaux et ONG (dont les principaux sont regroupés au sein du GWP Med) sur l'eau existent en Méditerranée, la CMDD/PAM/Plan Bleu a organisé deux forums des directeurs de l'eau, plusieurs bailleurs de fonds (Banque mondiale, BEI, AFD,..) sont actifs dans ce domaine et un programme euro-méditerranéen a été initié ainsi qu'une initiative européenne. Cependant, les moyens mis en œuvre en regard des initiatives et des investissements nécessaires sont insuffisants.

Objectifs

- Réduire d'au moins 20 à 25% les pertes et mauvaises utilisations d'ici 2025 et accroître sensiblement la valeur économique et sociale ajoutée par m3 d'eau mobilisé
- Protéger les ressources (qualité et quantité) et les écosystèmes.
- Réduire les risques d'inondation et de sécheresse dans le contexte du changement climatique
- (Rappel :) atteindre les objectifs fixés pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et pour la réduction des pollutions telluriques.

Orientations et actions

- Réorienter les politiques de l'eau en passant d'une approche fondée sur l'offre à une approche fondée sur une gestion intégrée de l'offre et de la demande pour améliorer l'efficience des usages de l'eau en termes techniques (réduire les pertes inutiles) mais aussi en termes économiques, sociaux et environnementaux. Décliner les politiques de gestion de la demande dans les différents secteurs et politiques : agriculture (en généralisant les technologies et pratiques d'optimisation et d'économie de l'eau d'irrigation et des eaux de drainage), industrie, tourisme, eau urbaine,.. Mettre en place un cadre fiscal et tarifaire incitatif pour les investissements nécessaires à une gestion par la demande, développer des mécanismes financiers pour internaliser par anticipation les bénéfices des économies d'eau et pour les transférer sous forme de crédits et subventions aux acteurs impliqués dans les investissements requis pour les économies d'eau et l'augmentation du potentiel exploitable ; sensibiliser les professionnels et les utilisateurs sur les gains potentiels de cette gestion.
- Conserver et accroître les ressources par des approches de conservation des eaux et des sols (pratiques agricoles et forestières) et de recharge des nappes.
- Encourager et développer en complémentarité aux politiques de gestion de la demande la production et l'utilisation des eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux usées, dessalement) par des politiques de crédit et des investissements publics et privés.
- Renforcer les réglementations pour limiter la surexploitation des nappes et celle des ressources non renouvelables, encourager la recharge artificielle des nappes, protéger les zones humides en renforçant la réglementation et en évaluant la demande nécessaire aux écosystèmes pour la prendre en compte dans la planification.
- Monter un projet de coopération institutionnelle avec les directeurs de l'eau des pays pour aider à la réorientation des politiques publiques et au renforcement des capacités (action pilote).
- Financer (bailleurs de fonds) des opérations pilotes, y compris par subventions pour montrer le bien fondé de ces nouvelles approches.
- Créer une facilité au niveau euro-méditerranéen pour soutenir les investissements et atteindre les objectifs du Millénaire et de la Convention de Barcelone (accès à l'eau potable, équipement en stations de traitement des villes côtières).

4.5. Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets à long terme du changement climatique

Contexte

La consommation d'énergie des pays méditerranéens a plus que doublé depuis 30 ans pour atteindre 820 Mtep en 2000. Sans changement de la tendance, la demande sera de l'ordre de 1365 Mtep en 2025, et serait satisfaite à 87% par la consommation d'énergies fossiles, avec une part croissante du gaz naturel (l'indice de dépendance des énergies fossiles de l'ensemble des pays méditerranéens, sera passé de 21% à 38% entre 1970 et 2025). Les secteurs de l'énergie, de l'habitat, de l'industrie et des transports sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Sans modification de la tendance, les émissions passeraient, pour la Méditerranée, de 7% du total mondial à 9% en 2025, en dépit d'un déficit énergétique prévisible dans de nombreux pays (+1 à 2% par an d'ici 2025).

Une modération de la consommation d'énergie fossile est d'autant plus essentielle que tous les pays de la région se sont engagés à respecter les paramètres de Kyoto, que la Méditerranée est particulièrement menacée par le changement climatique (croissance du stress hydrique, de la désertification, des sécheresses ou des et inondations, submersions des zones basses des deltas, etc..) et que le protocole de Kyoto représente une opportunité de financement du développement. Les pays développés de la rive Nord ont rejeté en 2000 près de 70% des émissions totales de CO2 liées à l'activité énergétique en Méditerranée

Une utilisation rationnelle de l'énergie et un recours croissant aux énergies propres et renouvelables (solaire, éolien, biomasse,..) constituent les enjeux énergétiques les plus décisifs pour la région.

Des réseaux méditerranéens (OME, MEDENER) existent et des projets de coopération (à l'exemple du « Mediterranean Renewable Energy Project » de l'Italie) ont été initiés. La Méditerranée gagnerait beaucoup à la mise en place de mécanismes d'application conjointe de développement propre du Protocole de Kyoto dans la mesure où ceux-ci permettraient aux pays concernés par l'annexe 1 d'engager leurs entreprises dans des investissements dans les pays en développement. Elle doit aussi se préparer au post Kyoto.

Objectifs

- Utiliser l'énergie d'une façon plus efficiente (URE) et réduire l'intensité énergétique pour atteindre une économie de 20 à 25% par rapport à la demande tendancielle en 2025.
- Développer les énergies renouvelables (ER) pour atteindre 14% de la demande énergétique en 2025.
- Limiter de 20 à 25 % les émissions de CO2 qui auraient été produites de façon tendancielle en 2025 et accélérer la transition des pays méditerranéens en développement et transition vers le développement durable par des mécanismes d'application conjointe du protocole de Kyoto.

Orientations et actions

- Donner une priorité à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, en particulier dans l'éclairage, la construction et l'habitat, la production industrielle et les transports et aux Energies Renouvelables. Fixer dans chaque pays des objectifs globaux et sectoriels à l'horizon 2025.
- Inciter les producteurs, les constructeurs, les usagers et l'ensemble des acteurs à des changements de comportement durables et équitables en particulier par des signaux prix incitatifs pour les économies d'énergies et décourageant les gaspillages et énergies polluantes et par des campagnes de sensibilisation.
- Renforcer les moyens financiers (fiscalité, subventions, crédits d'impôts, politiques tarifaires des opérateurs) alloués aux équipements collectifs et individuels débouchant sur des économies d'énergies ou faisant appel aux énergies renouvelables.
- Intégrer la durabilité dans l'interconnexion méditerranéenne des réseaux, en arbitrant dans un sens favorable aux énergies renouvelables et à la mixité des ressources.
- Inviter les pays méditerranéens de l'annexe 1 à créer un fonds carbone (mécanisme de développement propre proposé par le protocole de Kyoto) ayant pour objectif le rachat de certificats de réduction des émissions à des investisseurs intervenant dans les autres pays méditerranéens (action pilote).
- Mettre le thème de l'énergie, du changement climatique et de la préparation de la phase post-Kyoto à l'ordre du jour de la CMDD pour renforcer une dynamique de réflexion méditerranéenne, affiner et faire partager plus durablement le constat, l'évaluation prospective et les propositions en vue de développer des actions de type gagnant-gagnant.

4.6 Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports

Contexte

La demande de mobilité des personnes et marchandises croît à une vitesse nettement supérieure à celle de l'économie et de la démographie. Cependant, les chaînes de transports entre les deux rives sont dans l'ensemble peu compétitives.

Les transports terrestres sont dominés par les transports routiers (88% des transports de voyageurs et 82% des marchandises) avec des conséquences très graves sur les émissions de gaz polluants, la dégradation des paysages, le temps gaspillé par les populations. La motorisation des pays développés de la rive Nord est de 540 véhicules pour 1000 habitants. Elle n'est encore que de 30 à 100 pour 1000 hab. au Sud et à l'Est mais la croissance prévue est très forte.

Le trafic aérien est en hausse tandis que le transport par rail occupe une faible place et régresse dans la plupart des pays. Le transport maritime (30% du trafic fret mondial transitent par cette mer) est en expansion. La tendance reste marquée par la préférence routière. Les transports représentaient, en 2000, 32% de la consommation finale d'énergie dans les pays de la rive Nord. L'évolution tendancielle des transports dans les pays de la Méditerranée n'est pas soutenable.

L'UE, certains pays, et un nombre croissant de collectivités locales ont pris conscience des impasses résultant de ces évolutions tendancielles et ont initié la mise en place de politiques visant un transfert modal et la réduction de la demande de mobilité. Des normes strictes sont mises en oeuvre au sein de l'UE qui vont accélérer la mise en œuvre d'importants progrès technologiques, avec le risques d'écarts croissants avec la rive Sud et Est.

L'enjeu pour la Méditerranée est de construire un système et des modes de transports qui prennent en compte et anticipent ces évolutions. Un forum euro-méditerranéen des transports a été mis en place et des interconnexions se planifient. Mais l'expertise sur les transports durables en Méditerranée est encore limitée et la durabilité n'est pas assez intégrée dans les stratégies et politiques.

Objectifs

- Disposer de liaisons euro-méditerranéennes de transports assurant une meilleure compétitivité économique tout en intégrant les enjeux de la durabilité
- Réduire la part tendancielle du transport routier par des transferts et articulations modales en 2025 de 20% avec le rail et de 5 à10% vers la mer
- Mieux maîtriser la mobilité et réduire les congestions actuelles et tendancielles de trafic par un meilleur aménagement du territoire, un recours généralisé aux transports collectifs et des mesures incitatives de réduction de la mobilité individuelle motorisée
- Réduire les nuisances des transports par une généralisation des technologies disponibles pour des véhicules plus performants

Orientations et actions

- Aboutir avant 2010 à un schéma euro-méditerranéen des transports durables inspiré par les objectifs de la stratégie européenne de Göteborg et par la stratégie méditerranéenne (action pilote). Ce schéma visera à compléter et optimiser (réduction des contraintes administratives et ruptures de charge) les chaînes de transports méditerranéennes en intégrant les enjeux de la durabilité. Créer dans ce but une synergie de réflexion entre les différents outils euro-méditerranéens pertinents (Forum Euro-Mediterranéen des transports, projet de corridors multimodaux euro-méditerranéens) et la CMDD.
- Étendre aux pays méditerranéens non membres de l'UE le bénéfice du Programme Marco Polo pour le développement du transfert modal route- mer.
- Rééquilibrer les interventions des bailleurs de fonds afin de développer des alternatives au tout routier.
- Promouvoir, à l'échelle locale, de nouveaux partenariats entre les collectivités locales, les entreprises, les chambres de commerce pour intensifier les réseaux de transports collectifs et généraliser progressivement les transports urbains non polluants ; promouvoir les plans de réduction de la mobilité d'entreprises.
- Mettre en place dans les pays une panoplie d'outils (subventions, fiscalité, financement des transports collectifs, suppression des aides aux carburants polluants, schémas directeurs des transports, etc) pour répercuter avant 2025 le coût réel relatif des transports dans le prix d'utilisation.
- [Prendre en compte les possibilités de réduction des transports qui seront offertes, au cours des prochaines décennies, par le développement de l'économie immatérielle, par le télétravail et les téléconférences, ainsi que par les autres applications des nouvelles technologies d'information et de communication. Soutenir, à cet effet, le processus promu par le PNUE *(Multi Stakeholder Process)* pour le développement de l'économie "digitale" *(Global Sustainability Initiative)*.]

4.7 Faire du tourisme un vecteur privilégié du développement méditerranéen durable

Contexte

La Méditerranée est la première région touristique au monde. L'importance des flux touristiques (366 millions de touristes internationaux et nationaux en 2000), le montant des recettes du tourisme international, la contribution du secteur au PIB et le nombre d'emplois créés, font aujourd'hui du tourisme un secteur économique essentiel pour tous les pays riverains.

Les projections de croissance (637 millions de touristes en 2025, soit 270 millions de plus qu'actuellement, dont la moitié environ dans les régions côtières méditerranéennes) demandent à être anticipées pour en valoriser les aspects positifs et prévenir les effets négatifs (le tourisme est simultanément source de richesses, créateur de patrimoine, cause d'accroissement des dépenses publiques, facteur de dégradations environnementales irréversibles et agent de destruction culturelle).

Le tourisme méditerranéen est centré principalement sur un modèle balnéaire. La saisonnalité y est souvent accusée, d'où des infrastructures surdimensionnées. Il se développe dans un système très concurrentiel dominé par quelques grands tour opérateurs. La concurrence exacerbée entre les destinations et les pays conduit à une certaine standardisation et à un certain nivellement de l'offre avec des risques possibles de crise. Cette concurrence a pu être encouragée par des politiques publiques volontaristes ayant privilégié des objectifs de flux et de constructions plutôt que de valeur ajoutée et de développement.

Les impacts environnementaux et socio-culturels de cette évolution sont importants et risquent de devenir plus élevés que les bénéfices générés. Les retombées locales peuvent être limitées et les autres secteurs économiques restent fréquemment à l'écart du développement. Dans certaines destinations, on assiste à la multiplication des résidences secondaires qui contribue au "mitage" de l'espace et au dessaisissement foncier des populations locales. Les coûts et bénéfices réels du tourisme restent très insuffisamment évalués.

Pourtant les demandes internationale et domestique évoluent et certains pays ont réussi d'importantes diversifications (tourisme rural, tourisme culturel, éco-tourisme) créatrices de plus-values. La croissance de la demande domestique dans les pays en développement représente une opportunité mais reste souvent mal satisfaite.

Une réorientation des politiques, une stratégie institutionnelle concertée et des outils de régulation sont nécessaires pour corriger les défaillances du marché et mieux servir le développement méditerranéen. Le défi est de mieux maîtriser la croissance de ce secteur, en particulier en influençant sa répartition spatiale et de diversifier l'offre au profit du développement urbain et rural durable et d'une meilleure satisfaction de la demande internationale et domestique (cette dernière en forte croissance au Sud et à l'Est reste mal satisfaite). Cependant, la région n'a pas encore réussi à mettre en place un mécanisme de coopération régionale suffisant.

Objectifs

- Découpler l'économie touristique de son impact sur l'environnement
- Promouvoir un tourisme durable, porteur de cohésion territoriale, sociale et de développement culturel et économique.
- Réguler les flux et les activités du secteur touristique par une stratégie institutionnelle
- Reporter le tiers de la croissance touristique attendue sur le littoral d'ici 2025 au profit du développement urbain et rural des arrière-pays.

Orientations et actions

- Mettre en place des outils de régulation du tourisme pour en maîtriser les impacts: définition négociée de capacités d'accueil, adoption de règles et d'outils économiques et fonciers pour les faire respecter ; développement de formules de redevances de « tourism pay back » pour permettre aux touristes de contribuer au développement durable des destinations (notamment les îles, avec des systèmes de redevance assis sur les transports) ; réglementation des activités de loisir contribuant à la dégradation des milieux, en particulier sur le littoral ; tarification progressive de la consommation de ressources naturelles.
- Promouvoir une diversification de l'offre vers un tourisme durable : encouragement au développement d'un tourisme d'entreprise plutôt que résidentiel, encouragement des politiques locatives, meilleure satisfaction de la demande du tourisme domestique, promotion du tourisme urbain, culturel, rural et de l'écotourisme permettant une meilleure valorisation des spécificités et du patrimoine de la Méditerranée et la création de synergies et de plus-values avec les autres activités économiques.
- Réorienter les politiques du tourisme et mieux les intégrer dans les politiques urbaines et rurales. Assurer une meilleure répartition dans l'espace et dans le temps des flux touristiques. Repenser la spatialisation du tourisme dans le cadre des plans directeurs, en particulier pour éloigner des côtes les infrastructures touristiques, freiner la densification littorale des résidences touristiques et améliorer les communications et l'équipement des arrières pays.
- Créer un mécanisme de coopération régionale dans le secteur du tourisme fonctionnant en réseau pour promouvoir la destination méditerranéenne, créer un forum permanent d'échanges sur les bonnes pratiques, renforcer les capacités par des programmes de formation et d'appui technique et sensibiliser les touristes et opérateurs dans les destinations et pays émetteurs.
- Organiser (OMT avec PNUE/PAM et UE) une réunion des ministres euro-méditerranéens du tourisme et de l'environnement afin de réorienter le développement touristique, de créer le mécanisme de coopération et d'organiser le suivi des comptes satellites du tourisme. *(Action pilote).*

5. MOBILISER LES ACTEURS ET SUIVRE L'AVANCEMENT DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre d'une stratégie pour engager la Méditerranée dans un processus de développement durable implique de profonds changements dans les pratiques de gouvernance. Pour qu'elle devienne en effet le champ d'application des nécessaires approches communes et différenciées, elle doit pouvoir à la fois reposer sur des cadres rénovés de coopération internationale, régionale et sous régionale et sur des politiques nationales susceptibles de favoriser des convergences et des synergies dans les décisions et l'action des gouvernements, des collectivités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile.

5.1. Un nouvel espace régional de solidarité et d'engagement

Une relance politique du partenariat euro-méditerranéen

Le renforcement des engagements et de la solidarité est à l'œuvre sur la rive Nord, l'enjeu en termes de développement durable, pour l'UE et les pays qui vont la rejoindre, devant consister à revisiter les politiques de partenariat et d'élargissement pour mieux y intégrer la philosophie et les objectifs des stratégies européenne et méditerranéenne de développement durable.

L'espace de solidarité régionale et d'engagement pour le développement reste par contre encore en grande partie à construire vers la rive Sud et Est. Le Partenariat Euro-Méditerranéen initié en 1995 à Barcelone en a le mandat (la création d'un espace euro-méditerranéen de prospérité et de stabilité), mais n'a pas, jusqu'à aujourd'hui, répondu aux attentes. Rénové et renforcé dans ses moyens d'action et d'orientation des politiques, il se pose, du fait même de son existence et de l'adhésion des pays, comme le cadre privilégié de la construction de cet espace de solidarité.

Sa relance politique devrait garantir un élargissement de la coopération Nord Sud et la mise en œuvre d'un véritable co-développement, seule option pour le développement économique et social d'un espace régional que ses complémentarités et ses problématiques du futur inscrivent nécessairement dans une perspective de « destin commun ».

La base d'une relance politique du Partenariat devrait être celle du développement durable, seule option pour un futur vivable et seule chance aussi de prévenir le risque, aussi coûteux pour le Nord que pour le Sud, d'une fracture accrue entre les deux rives. Cette relance doit s'appuyer sur une volonté commune des pays de la Méditerranée, du Nord comme du Sud, pour une renégociation du Partenariat et pour une prise en compte de la stratégie méditerranéenne de développement durable comme une composante essentielle du projet euro-méditerranéen.

Elle devrait conduire à reconnaître que la mise en place de la zone de libre échange euro-méditerranéenne ne pourra suffire à faire évoluer la région vers un développement durable et que des engagements réciproques beaucoup plus importants (stratégies nationales, réformes internes, intensification de l'effort de solidarité de l'UE vers le monde méditerranéen,..) seront nécessaires de la part de tous les partenaires, dans le respect des diversités. L'enjeu est d'engager la région dans un grand projet régional mobilisateur permettant d'atteindre les objectifs retenus ou proposés à moyen et long terme au niveau international (objectifs du Millénaire, Plan de Johannesburg) et régional.

Cette intégration du développement durable devrait se concrétiser dans les outils de mise en œuvre du Partenariat, notamment les diverses conférences euro-méditerranéennes, les

accords d'association ou de partenariat (qui peuvent fixer des engagements respectifs à long terme), les programmes régionaux et nationaux et le mandat et les règles d'intervention de la BEI/FEMIP.

Accroître et mieux cibler l'aide publique au développement

La mise en œuvre de la Stratégie doit permettre d'éviter les coûts et risques très élevés du développement non durable. Dans certains domaines, elle permettra d'éviter des dépenses lourdes d'infrastructures et donc de réaliser des économies substantielles. Elle conduira aussi à mieux valoriser les ressources naturelles, à créer des valeurs ajoutées et à positionner plus avantageusement la région dans la mondialisation.

Cependant, la mise en œuvre de la Stratégie suppose des financements publics non négligeables pour les pays de la région : résorption du passif environnemental (traitement des eaux et des déchets), accès aux services de base (accès à l'eau, à l'énergie, à l'éducation..), recherche et développement, infrastructures de transports durables, incitations pour faire évoluer les modes de consommation et de production (avec des bénéfices qui peuvent être différés), renforcement des capacités, soutien au développement agricole et rural durable,..

Or, les pays méditerranéens en développement sont confrontés au poids de leur dette extérieure, à la faiblesse de leurs ressources financières publiques, à la réduction des recettes douanières, aux faibles niveaux d'épargne et d'investissement internes, au manque d'attractivité pour les IDE,… Si des réformes internes sont nécessaires et sont en partie engagées pour rénover la fiscalité et rationaliser les dépenses publiques, ils ne pourront seuls faire face à de tels besoins.

Un renforcement de l'aide publique au développement et de la solidarité euro-méditerranéenne, justifiée notamment par l'enjeu de préservation des biens publics régionaux et globaux (protection de la mer, du climat, de la biodiversité, de la santé, de la paix,..), est nécessaire.

L'engagement du Millenium a été de porter l'aide publique des pays de l'OCDE a hauteur de 0,7% de leur PNB, ce qui conduirait à tripler l'aide actuelle. Pour aider au développement du Sud et de l'Est de la Méditerranée, l'objectif devrait à la fois être le renforcement des aides bilatérales (qui sont encore de loin les plus importantes dans la région) et surtout des aides multilatérales.

L'établissement d'un nouvel espace régional de solidarité et d'engagements supposerait de renforcer progressivement, mais de façon très significative dans la période de « mise à niveau », l'appui de l'Europe en direction du Sud et de l'Est méditerranéen afin d'accélérer les progrès dans les domaines essentiels qui relèvent de l'échelle régionale (recherche/développement/formation, environnement, interconnexion des transports, développement rural durable,..). Une facilité euro-méditerranéenne pour l'eau pourrait notamment être instaurée afin d'aider les pays en développement du Sud et de l'Est à atteindre les objectifs du Millénaire, du Sommet de Johannesburg et de la Convention de Barcelone (accès à l'eau, équipement des villes côtières en stations de traitement des eaux usées, appui aux plans d'efficience des pays). Une meilleure synergie entre MEDA et la BEI pourrait être recherchée à cette occasion. Les programmes régionaux existants pourraient être revus et réorientés à la lumière de la Stratégie et avec l'objectif de jouer un rôle de levier dans le renforcement des capacités. Un programme régional spécifique pour le développement durable pourrait par ailleurs être initié pour le suivi des progrès et la mise en œuvre des opérations pilotes inscrites à la Stratégie.

Les pays membres de l'UE et leurs partenaires du Sud et de l'Est pourraient aussi utiliser le cadre du Partenariat pour innover dans la question du traitement de la dette en introduisant

des mécanismes de reconversion en actions de recherche et développement et de programmes et jumelages mobilisateurs des acteurs locaux et professionnels des deux rives.

L'objectif doit être aussi une mobilisation des autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux, notamment la Banque mondiale et les fonds arabes qui jouent un rôle très important dans la région et qui pourraient revoir leurs stratégies et leurs engagements à la lumière de la Stratégie méditerranéenne.

L'enjeu sera aussi une évolution dans les méthodes de coopération et financement pour renforcer la mobilisation des acteurs locaux et économiques et des étudiants. Le Partenariat et les bailleurs de fonds pourraient s'attacher à encourager des coopérations décentralisées et des approches de type « programmes ». L'extension au Sud et à l'Est de la Méditerranée de programmes communautaires de type Interreg, Urban, Leader, Campus,…serait très positive.

Renforcer les synergies avec le système du PAM

La Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) dispose de l'engagement de tous les pays riverains et de l'UE, d'instruments juridiques (la Convention de Barcelone et ses protocoles) et de structures (les centres d'activité régionales et Medpol) qui assurent une animation permanente des coopérations régionales en matière d'environnement et une capitalisation dans la durée de l'information et de l'expertise. Le PAM a établi pour cela des relations de travail soutenues avec les pays, les experts méditerranéens, les autres cadres de coopération éco-régionale (SilvaMediterranea, CIHEAM, UICN Méditerranée, CGPM,..), les ONG méditerranéennes, les institutions de la Commission européenne en charge des statistiques et de l'information environnementales (Agence européenne de l'environnement, EUROSTAT) et de nombreux autres partenaires actifs en Méditerranée. Il a eu le mérite de mettre en place en 1995 la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD) qui est un cadre de réflexion auquel participent l'ensemble des pays, la Commission européenne, des représentants d'autorités locales, du secteur socio-économique et d'ONG d'environnement.

L'intégration de la Stratégie dans les problématiques du Partenariat euro-méditerranéen et du PAM suppose que des dispositifs appropriés soient mis en place pour en suivre la mise en œuvre et en évaluer les impacts. L'option la plus pertinente serait de renforcer et élargir les compétences des organes existants en reconnaissant aux institutions créées dans le cadre du PAM leur rôle essentiel dans l'analyse prospective et la production d'informations pour le développement durable, dans le suivi de l'exécution de la stratégie, dans la mise en œuvre des plans d'action adoptés ou envisagés pour la protection de la mer et la gestion durable des régions côtières et dans le renforcement des capacités des pays dans ces domaines.

La CMDD a, dans ce contexte, vocation à devenir un cadre de réflexion et de suivi dont les travaux engageraient effectivement les administrations concernées des pays riverains et de la Commission européenne ainsi que les OIG oeuvrant dans la région méditerranéenne. Les acteurs économiques et autorités locales seraient invités à y participer aussi activement que le font les ONG d'environnement.

Renforcer les synergies avec les autres cadres de coopération régionale

Les pays de la Méditerranée, bien que principalement centrés sur le Bassin Méditerranéen, sont par ailleurs intégrés à des structures régionales de leur voisinage élargi dont les limites d'appartenance se déploient au-delà de l'écorégion. C'est le cas notamment pour l'appartenance à la Ligue Arabe, à l'Union du Maghreb Arabe, aux diverses organisations régionales des Nations Unies qui chevauchent la région méditerranéenne.

Le Partenariat euro-méditerranéen doit nécessairement tenir compte de ces appartenances multiples et s'assurer des complémentarités et des synergies de ses engagements avec les moyens de coopération que ces autres institutions régionales peuvent mobiliser dans la Méditerranée.

Ces cadres de coopération et des structures comme le CEDARE peuvent jouer un rôle important vis à vis de leurs Etats membres pour promouvoir un développement durable. Il en est de même d'accords sous-régionaux (Initiatives Adriatique et Ionienne, RAMOGE) qui sont appelés à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie.

Le CIHEAM qui dispose de capacités importantes avec ses 4 instituts agronomiques méditerranéens peut également jouer un rôle important, notamment en structurant avec l'appui de l'UE un système méditerranéen de recherche et développement en réseau (avec les instituts de recherche agronomique des différents pays). Il gagnerait à s'élargir à l'ensemble des pays riverains et à intégrer encore davantage le développement durable comme un axe central de ses formations.

5.2 Un cadre politique porteur dans les pays de la Méditerranée

Des orientations politiques fortes pour encadrer le développement durable

L'engagement de processus de développement durable nécessite des implications au plus haut niveau (chefs de gouvernements, maires, responsables des entreprises) car il s'agit de faire des choix, de fixer des objectifs à long terme, de reconnaître les conflits d'intérêts et d'assurer des arbitrages et des cohérences.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite une évolution du rôle des Etats et des pouvoirs publics. Il importe que ceux-ci jouent un rôle de « stratège » pour orienter les politiques et pour inciter fortement la mise en œuvre du développement durable par les acteurs concernés (entreprises, autorités locales et communautés rurales, établissements techniques, ménages). Ce rôle nécessite qu'ils s'impliquent dans de nouvelles priorités, en particulier pour:

Affirmer au niveau des constitutions et des lois des droits et principes fondamentaux : efficacité, cohérence, information, transparence, le fait de rendre compte et la participation.

Introduire la « durabilité » dans l'ensemble des secteurs et des politiques économiques (agriculture, tourisme, eau, énergie, transports, industrie, fiscalité). Les moyens privilégiés reposeront, en particulier, sur le passage de politiques polarisées sur l'offre à des politiques intégrées d'offre et de demande avec mise en place de panoplies d'outils nouveaux (incitations, fiscalité, tarification, institutions, normes), ainsi que les politiques de déconcentration ou décentralisation et de dévolution de compétences aux acteurs locaux.

Promouvoir les réformes internes qui conditionnent la réussite des processus de développement durable visés par la stratégie. Ces réformes concernent en particulier l'évolution du rôle de l'Etat, la définition de ses fonctions d'encadrement public pour le développement durable, son retrait des fonctions qui peuvent être assurées plus efficacement par les autorités locales ou par le secteur privé, la mise en place de mécanismes de mise en cohérence des politiques de développement et d'environnement, une réorientation des politiques de l'environnement et de la gestion territoriale pour leur donner les moyens concrets de "l'anticipation" et de l' « intégration », la mise en place de partenariats et d'instruments permettant l'engagement des processus de développement durable. Chaque pays doit définir les différents niveaux de mise en cohérence et d'arbitrage des projets de territoire, ainsi que la subsidiarité associée à chacun de ses niveaux d'organisation territoriale.

Mettre en place des dispositifs institutionnels adaptés aux enjeux nationaux du développement durable. Les pays sont invités à étudier la mise en place de Commissions nationales de développement durable susceptibles d'influencer les acteurs institutionnels ainsi que le renforcement des compétences stratégiques des institutions d'orientation du développement durable – ceci visant notamment le rôle et les compétences des Ministères de l'Environnement. Les pays doivent en outre internaliser les fonctions de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement durable. Cette fonction doit être fortement associée à des mécanismes de restitution aux élus, tant au niveau parlementaire qu'à celui des collectivités locales. Enfin, ils ont besoin d'outils d'observation, d'analyse et de prospective pour le développement durable.

De nouveaux outils de mise en œuvre du développement durable

Mise au point et promotion de mécanismes pour soutenir les approches territoriales. Les échelles de proximité sont les bases privilégiées de mise en cohérence des programmes d'action, de mobilisation et de responsabilisation des acteurs, de protection et de valorisation du patrimoine, de création de synergies et de plus- values entre les secteurs économiques. Leur encouragement peut nécessiter un renforcement de la décentralisation ou de la déconcentration. Le moyen en sera souvent le renforcement des capacités des villes la mise en œuvre de politiques participatives de développement rural durable, et la promotion des politiques de gestion intégrée des zones côtières. Les ***projets de territoire intégrés***, associés à des ***démarches de développement local***, constituent un moyen privilégié de mise en œuvre. Les territoires retenus dans le cadre des projets doivent être pertinents et adaptés à chaque problématique. Le recours à des pools d'expertise, dont l'utilité est largement reconnue, est d'une importance cruciale pour aider les acteurs locaux dans la conception et l'exécution des programmes d'action, pour faciliter les mises en cohérence et les arbitrages et pour assurer le suivi des réalisations et l'évaluation de leurs impacts

Mise au point de mécanismes d'incitation et tarification adaptés. La mise en œuvre de processus de développement durable suppose la mise en place de panoplies d'outils pour stimuler les modes de production et de consommation positifs pour le développement durable et pénaliser ceux qui ont des impacts négatifs. Ces outils sont notamment des outils d'incitation (subventions, avantages fiscaux, crédits d'impôts) et de tarification, redevances et taxes, mais aussi des labels, chartes et normes.

Renforcement des moyens de recherche développement et de promotion de l'innovation. Une forte insertion dans la dynamique mondiale des nouvelles technologies, constitue l'une des options les plus prometteuses pour une diversification des activités économiques sans pressions nouvelles sur l'environnement (énergies renouvelables, économies d'eau agricoles et industrielles, recherche agricole en milieu aride, retraitement des déchets, nouvelles technologies de l'information et de la communication). L'accès à ces technologies suppose un effort considérable en matière de formation de haut niveau et en matière de recherche développement. Ces stratégies doivent en particulier étudier la pertinence de sauts technologiques et sur l'évitement de certaines étapes par lesquelles sont passés les pays les plus développés *(leap frogging).*

Promotion d'approches nouvelles pour mobiliser et faire participer les acteurs. Ces approches doivent accorder une importance politique fondamentale aux mécanismes de participation et de concertation avec les acteurs. Elles doivent s'adresser aux collectivités locales, à la société civile et aux entreprises. Ces dernières doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison du rôle que les petites et moyennes entreprises sont appelées à jouer dans une stratégie de développement durable. Les préparer à ce rôle est une tâche essentielle pour changer une culture d'entreprise, actuellement largement fondée sur une économie de rente, et pour l'orienter vers l'investissement dans l'innovation (valorisation des produits typiques de la Méditerranée, dans des technologies de pointe non polluantes, dans des activités liées aux technologies de l'information, dans une économie, très différenciée, de

service). La contractualisation est une voie privilégiée pour associer les acteurs dans le processus de développement, notamment dans le cadre de contrats plans entre l'Etat et les régions, entre les régions et les collectivités locales, entre les institutions publiques et le secteur privé.

Information et communication. Les gouvernements sont en outre invités à mettre en place de nouveaux instruments d'information et de concertation pour une mobilisation et une participation accrues des acteurs aux approches de développement durable. Cette mobilisation est particulièrement décisive pour la réussite des programmes touchant aux économies d'énergie ou d'eau, au retraitement des déchets qui dépend fondamentalement d'un changement de comportement des usagers. Les politiques de communication (notamment en généralisant la communication interactive avec les acteurs par l'Internet) seront décisives pour atteindre cet objectif.

5.3 Appliquer la stratégie et suivre son avancement

Décliner la stratégie régionale dans des stratégies nationales et dans les programmes de coopération et financement

La stratégie méditerranéenne de développement durable n'aura de portée que si elle se voit prise en compte ou prolongée par des stratégies nationales dans chaque pays. Les pays riverains devraient progresser par :

- L'élaboration de rapports nationaux de prospective sur l'environnement et le développement. Ceux-ci contribueraient à adapter les réflexions globales et régionales aux spécificités propres à chaque pays.
- La formulation et l'élaboration (ou l'actualisation) de stratégies nationales de développement durable, comme y invite la XIIe réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le Plan d'action de Johannesburg, en tenant compte des orientations et objectifs fixés par la stratégie méditerranéenne.
- L'élaboration ou l'actualisation d'ici 2008 de stratégies nationales sectorielles de développement durable dans les 7 domaines essentiels d'action retenus par la stratégie méditerranéenne.

Ces rapports et stratégies pourront le cas échéant ne couvrir que la seule partie méditerranéenne des pays. Le PNUE/PAM et les autres organisations des Nations Unies ou cadres de coopération concernés apporteront un appui aux pays pour l'élaboration de ces rapports et stratégies.

Le Partenariat euro-méditerranéen, le PAM, les OIG et bailleurs de fond intervenant en Méditerranée sont aussi invités à faire évoluer leurs stratégies pour la région à la lumière de la stratégie méditerranéenne.

Faire le point régulièrement sur les progrès accomplis, adapter la stratégie dans le temps et associer largement les acteurs

Un ***bilan régional d'ensemble*** d'avancement de la stratégie est réalisé ***tous les cinq ans*** dans le cadre de la CMDD avec l'appui du Secrétariat du PAM. Les progrès réalisés globalement et dans chacun des domaines sont mesurés sur la base des indicateurs retenus qui sont annexés à la présente stratégie à élaborer plus tard). Ce bilan peut conduire à décider d'affiner, de réorienter ou d'élargir la stratégie. Avec le temps, les objectifs fixés peuvent être reconsidérés ou affinés, globalement et pays par pays, les indicateurs améliorés ou précisés, la gravité de certaines questions -ou l'intérêt de certaines mesures- peut évoluer et de nouveaux problèmes plus urgents peuvent se poser.

Pour préparer ce bilan régional, renforcer l'échange d'expériences et élaborer le cas échéant des propositions d'amélioration de la stratégie, des ***forums méditerranéens*** (régionaux ou sous-régionaux) seront organisés dans le cadre de la CMDD sur les 7 domaines prioritaires avec l'appui des composantes du PAM, en qualité de centres supports, et la participation des acteurs principalement concernés. Les Etats s'y feront représenter par les administrations en charge des questions traitées. Ces forums sont l'occasion d'analyser et de mettre en débat les progrès réalisés, des exemples de bonne pratique, les obstacles rencontrés et les instruments mis en œuvre ou à développer. Leur préparation devra s'appuyer sur le système méditerranéen d'observation de l'environnement et du développement qui demandera à être renforcé par la mise en place de partenariats (avec les pays et les réseaux thématiques) de façon à réunir et mettre à disposition en continu l'information utile. Ces forums pourront conduire à faire de nouvelles propositions pour préciser les objectifs, actions et instruments inscrits à la stratégie. Celles-ci seront examinées ensuite par la CMDD. Le développement durable est un développement basé sur la connaissance : l'enjeu est d'accélérer les progrès.

Les forums thématiques et le réexamen périodique d'ensemble donneront la possibilité aux intéressés (autorités locales, acteurs économiques, sociétés civiles) de donner leur opinion sur la stratégie afin qu'ils puissent pleinement adhérer à la démarche.

Ces efforts ne seront cependant fructueux que si il se produit un phénomène plus large d' « appropriation » par les différents acteurs (entreprises, autorités locales, associations, établissements techniques). Les Etats et l'UE s'engagent en conséquence à informer largement l'opinion publique de la stratégie et à associer les acteurs à la réalisation des bilans. Des forums pourront être organisés à cet effet dans les pays ou au niveau européen et euro-méditerranéen.

ANNEXE II

Neuvième réunion de la CMDD, Gênes (Italie), 17-19 juin 2004
Résumé des conclusions et décisions

Élection du Comité directeur

1. La Commission a élu son nouveau Comité directeur avec la composition suivante:

Président:	M. C. Clini	(Italie)
Vice-Présidents:	M. A. Sahibi	(Maroc)
	M. J. Parpal	(MEDCITÉS)
	M. E. Clancy	(Amis de la Terre/MedNet)
	M. J-P. Fonteneau	(CDEM/CCI)
	M. A. Lascaratos	(Grèce)
Rapporteur	M. N. Georgiades	(Chypre)

2. Comme les objectifs de la SMDD seraient mis en œuvre au niveau national, il serait nécessaire de renforcer la capacité des acteurs impliqués dans le processus participatif chaque fois que cela serait nécessaire et réalisable.

3. La SMDD devrait avoir pour fonction de faciliter la création de partenariats entre les pays en vue de la réalisation des objectifs communs et de la fourniture d'une assistance sous forme de ressources financières et humaines, d'échanges de technologies et de programmes de renforcement des capacités entre les pays de la région ainsi qu'avec les institutions internationales. La Stratégie devrait également déboucher sur la préparation de programmes et de projets de nature à intéresser les organismes de financement.

4. Tout au long du processus d'élaboration et ensuite lors de la mise en œuvre, il importe au plus haut point d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales.

5. Un processus d'approbation de la SMDD serait de toute évidence nécessaire et devrait à la fois être mené au niveau le plus élevé possible et impliquer une gamme de parties prenantes et de ministères sectoriels aussi large que possible, une fois que la Stratégie aurait été approuvée par la réunion des Parties contractantes.

6. Tous les États devraient établir des procédures au niveau national pour que les questions liées au développement durable soient traitées à l'échelon le plus élevé en vue de faciliter le processus d'élaboration de la SMDD, de sorte qu'ils soient prêts à agir une fois que la SMDD aura été adoptée par les Parties contractantes. À cette fin, le Secrétariat adressera une lettre aux points focaux nationaux du PAM pour les inciter à lancer des consultations nationales.

7. La SMDD ne devrait pas demeurer simplement une vision mais comporter des objectifs mesurables, des échéanciers et des indicateurs. Cependant, ceux-ci devraient être suffisamment flexibles pour garantir leur application.

8. Dans l'élaboration de la Stratégie, il est nécessaire d'être ambitieux et d'adresser un message politique fort mettant en relief, s'il y a lieu, la nécessité de réformes politiques et institutionnelles.

9. Un document de fond parvenu à un stade de préparation avancé devrait être prêt pour pouvoir être adopté à la prochaine réunion des Parties contractantes de novembre 2005 en Slovénie.

10. Il faudrait tirer parti des compétences des Centres d'activités régionales et des études et rapports déjà disponibles pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser des ressources humaines et financières. il faudrait ménager à l'Unité de coordination la flexibilité nécessaire pour qu'elle puisse constituer les groupes de travail ou recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires. Les composantes du PAM devraient être chargées de la finalisation des Fiches d'objectifs stratégiques et de l'élaboration de la SMDD. Par conséquent, aucun groupe consultatif ou autre structure institutionnelle n'est nécessaire. En outre, les participants à la réunion sont invités à envoyer leurs observations et contributions sur les notes thématiques et l'élaboration de la SMDD avant la fin de septembre 2004 au plus tard.

11. S'agissant du thème "Financement et coopération", il a été considéré que c'était un outil utile et venant à son heure pour l'élaboration de la SMDD, pour le financement du développement durable en Méditerranée et pour plaider en faveur d'un financement accru, notamment auprès de l'UE.

12. Les mécanismes existants doivent être réformés s'il y a lieu, et il faudrait adopter des mesures judicieuses, hardies et novatrices en association avec la société civile et les partenaires économiques, et notamment dans le cadre d'une coopération financière décentralisée. Le manque relatif d'investissements dans la région méditerranéenne, le fait que la conversion de la dette n'e soit pas liée assez étroitement au développement durable et la question des transferts de fonds des migrants sont autant de problèmes de caractère général qui devraient faire l'objet d'un tel traitement.

13. Le programme de travail proposé devrait être considéré comme un schéma de base pour l'action à mener pendant la période à venir, qui ménagerait toute la flexibilité voulue pour tenir compte des préoccupations spécifiques ou nouvelles en attendant son examen et sa révision à la lumière de la Stratégie. Des questions telles que les modalités de travail devraient être décidées par le Secrétariat, tout au long de la mise en œuvre du programme et selon le cas en fonction du thème traité et des capacités existantes, tout en suivant l'approche d'une session d'examen technique la première année et d'une session de décision politique l'année suivante. Il a été demandé au Secrétariat d'engager le programme et la méthode de travail proposés, en ayant à l'esprit qu'ils seraient réévalués une fois que la SMDD aurait été adoptée.

14. L'établissement de la plate-forme proposée devait être poursuivi, en principe, mais avec un calendrier flexible de manière à évaluer la possibilité de promouvoir la coopération et la synergie entre les acteurs régionaux dans l'intérêt de la région ainsi que des partenaires et des pays bénéficiaires. Cette question serait réexaminée à un stade ultérieur à la lumière des progrès accomplis.

15. Une feuille de route proposée à titre indicatif pour le processus d'élaboration de la SMDD a été revue et approuvée.

16. La dixième réunion de la CMDD se tiendra en juin 2005 (en un lieu qui n'est pas encore arrêté), et la finalisation du document de la SMDD en constituera le principal point de l'ordre du jour.